

GrumCAM.

AlpiCAM.

RAPPORT ANNUEL DE SUIVI EVALUATION DES ACTIVITES

Elaboré par : Jean Ardène ZIGIGIE

RESPONSABLE AMENAGEMENT ET CERTIFICATION

ALPICAM/GRUMCAM

2023

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
1.1. OBJECTIFS.....	4
1.2. DOMAINES D'APPLICATION	4
2. GESTION FORESTIERE	5
2.1. INVENTAIRE D'EXPLOITATION	6
2.2. PRODUCTION FORESTIERE.....	7
2.3. RESULTATS DU MONITORING FORET	7
2.4. IMPACTS DE L'EXPLOITATION.....	8
2.4.1. <i>Impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée</i>	8
2.4.2. <i>Impacts de l'exploitation forestière sur les HVC identifiées;</i>	9
3. ACTIVITÉS DE REGENERATION	14
4. FAUNE ET SURVEILLANCE DES UFA	15
4.1. PATROUILLE DE SURVEILLANCE DU TERRITOIRE	15
4.2. CONTRÔLE DES BARRIÈRES	15
4.3. MISSION DE LUTTE ANTI BRACONNAGE.....	16
5. HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT	16
5.1. LE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) ;	16
5.2. SECURITE.....	17
5.3. GESTION DES DECHETS.....	18
5.3.1. <i>Gestion des huiles usagées</i>	18
5.3.2. <i>Gestion des autres déchets dangereux</i>	18
5.4. COMMUNICATION SUR LES ASPECTS SANTE ET SECURITE.....	19
6. SOCIAL EXTERNE	21
6.1. COMMUNICATION AVEC LES POPULATIONS RIVERAINES ET DROIT D'USAGE	21
6.1.1. <i>Droit d'usage</i>	21
6.1.2. <i>Communication et concertation</i>	21
6.2. DÉVELOPPEMENT LOCAL	21
6.3. GESTION DES PLAINTES, CONFLITS ET DOLÉANCES DES POPULATIONS RIVERAINES (BANTOUS ET BAKA)	23
6.4. PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL	24
7. SOCIAL INTERNE	25
7.1. DROIT AU TRAVAIL.....	25
7.2. PRISE EN COMPTE DE L'ASPECT GENRE (L'EGALITE HOMME/FEMME*, LE HARCELEMENT SEXUEL ET LA DISCRIMINATION* SEXUELLE)	25
7.3. PAIEMENT DES SALAIRES	26
7.4. LA FORMATION DU PERSONNEL.....	27
7.5. GESTION DE L'ÉCONOMAT	29
8. SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION	29
9. PARTENARIATS SCIENTIFIQUES	34

Liste des tableaux

Tableau 1 : Situation des inventaires d'exploitation en 2023	6
Tableau 2 : Résultat de la qualité des activités d'exploitation forestière en 2023	7
Tableau 3 : Synthèse des impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée en 2023.....	8
Tableau 4 : Taux de prélèvement dans l'AAC 5-2 UFA 10 023	9
Tableau 5 : Taux de prélèvement dans l'AAC 1-2 UFA 10 026	10
Tableau 6 : Taux de prélèvement dans l'AAC 1-3 UFA 10 051	11
Tableau 7 : Taux de prélèvement dans l'AAC 1-3 UFA 10 053	11
Tableau 8 : Taux de prélèvement dans l'AAC 1-3 UFA 10 026	12
Tableau 9 : Synthèses des taux de prélèvements évalué en 2023	12
Tableau 10 : Récapitulatif des données de reboisement en 2023	14
Tableau 11 : Récapitulatif des données de reboisement des 2 dernières années de gestion	14
Tableau 12 : Suivi du nombre des patrouilles de surveillance des UFA de ces deux dernières années.....	15
Tableau 13 : Suivi du nombre des contrôles des véhicules effectués au niveau des barrières en entre 2022 et 2023.....	16
Tableau 14: Récapitulatifs des résultats de missions LAB des deux dernières années	16
Tableau 15 : Suivi des accidents de travail et durées entre 2022 et 2023.	17
Tableau 16 : Indicateur de sécurité pour les AT en 2023	17
Tableau 17 : suivi des déchets évacués au cours de l'année 2023.....	18
Tableau 18 : Suivi des sensibilisations en lien avec la santé, sécurité et hygiène en 2023	19
Tableau 19 : suivi des concertations avec les communautés riveraines depuis 2022	21
Tableau 20 : Suivi du nombre de personnes présentes aux réunions de concertation depuis 2022	21
Tableau 21 : Suivi des réalisations sociales depuis 2022.....	22
Tableau 22 : Plaintes/ Conflit enregistré depuis l'année 2022.....	23
Tableau 23 : Doléances enregistrées depuis l'année 2022.....	23
Tableau 24 : Suivi de la RFA payée depuis 2022 au bénéfice des communes locales	24
Tableau 25 : Suivi des gains annuels en termes de RFA à l'endroit des communes locale	24
Tableau 26 : Suivi des aspects en lien avec le droit au travail depuis 2022	25
Tableau 27 : Suivi des effectifs du personnel depuis 2022	26
Tableau 28 : Salaire minimum payé au personnel	26
Tableau 29 : Suivi des formations depuis l'année 2022	27
Tableau 30 : suivi des sensibilisation internes au cours de l'année 2023	27
Tableau 31 : Suivi évaluation des indicateurs de gestions des HVC depuis 2022	29

Liste des figures

Figure 1 : Carte de localisation des UFA ALPICAM-GRUMCAM et Partenaires.....	5
Figure 2 : carte de localisation des opérations forestières en cours de l'année 2023.....	6
Figure 3 : Suivi du niveau de réalisation des inventaires d'exploitation ces deux dernières années.....	7
Figure 4 : Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des deux dernières années.....	8
Figure 5 : Histogramme comparatif des taux de perturbation par assiette de coupe évaluée en 2023.....	9
Figure 6 : Histogramme comparatif des taux de prélèvement par assiette de coupe en 2023.....	13
Figure 7 : Histogramme comparatif des taux de prélèvement entre 2022 et 2023.....	13
Figure 8 : Histogramme du suivi des quantités des plats reboisés.....	14
Figure 9 : Histogramme du suivi des taux de reboisement.....	15
Figure 10 : Suivi de l'évacuation des Huiles usagées depuis 2022.....	18
Figure 11 : Suivi des réalisations sociales depuis 2022.....	22
Figure 12 : Suivi budget activités social externe depuis 2022.....	23
Figure 13 : suivi de la gestion des plaintes/ conflits depuis 2022.....	23
Figure 14 : suivi de la gestion des doléances depuis 2022.....	24
Figure 15 : Suivi personnel féminin depuis 2022.....	26
Figure 16 : Calendrier de paiement des salaires à GRUMCAM en depuis 2022.....	27
Figure 17 : Suivi de la vente des protéines animales depuis 2022.....	29

1. INTRODUCTION

1.1. Objectifs

L'objectif de ce rapport est d'évaluer les performances environnementales et sociales des activités réalisées par la GRUMCAM tant en exploitation forestière et au niveau des activités connexes qu'elle met en œuvre pour suivre, gérer, maintenir et protéger les valeurs environnementales et services écosystémiques présents dans et des concessions forestières qui lui sont attribuées (faune, flore, Hautes Valeurs de Conservation).

Les indicateurs utilisés dans le présent rapport permettront d'obtenir :

- ❖ Des indications de gestion : destiné à mesurer l'efficacité des procédures mises en place et/ou leur mise en œuvre.

Ce rapport doit aussi servir de base concernant les futurs rapports de suivi - évaluation (annuel) de de l'entreprise.

1.2. Domaines d'application

Le présent rapport s'applique aux activités suivantes :

Production : Suivi de l'exploitation (essences et volumes exploités) depuis la forêt jusqu'au parc de rupture de Mindourou ;

Exploitation forestière : Ensemble des opérations réalisées en milieu forestier ;

Gestion des déchets, hydrocarbures : Ce domaine d'activité comprend la gestion des déchets et des hydrocarbures au sens large ;

Surveillance du territoire et des activités illégales : Ensemble des opérations de surveillance du territoire, principalement sur les activités telles que la chasse, l'exploitation forestière et minière ;

Gestion de la Faune, de la Chasse et Lutte Anti-Braconnage : Ensemble des activités de surveillance, prévention, sensibilisation et répression en vue de protéger les espèces fauniques ;

HVC : Ensemble des indicateurs de suivi des Hautes Valeurs de Conservation ;

Santé, sécurité : Toutes les activités visant à améliorer la santé et la sécurité du personnel

Le social interne : Ensemble des actions avec la gestion disciplinaire et la prise en compte du genre ;

Le social externe : il s'agira essentiellement ici de faire une synthèse des activités menées ;

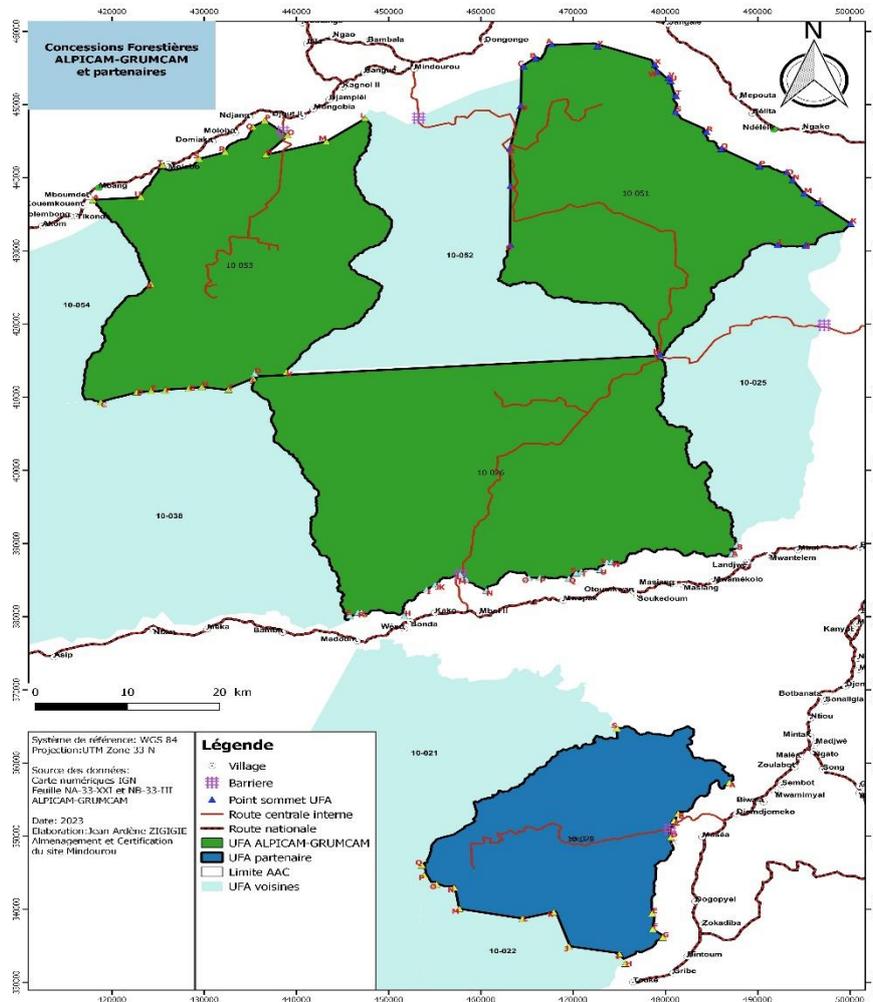


Figure 1 : Carte de localisation des UFA ALPICAM-GRUMCAM et Partenaires

Précisions :

UFA en propre : Unité Forestière d’Aménagement attribuée à ALPICAM-GRUMCAM.

UFA partenaires : Unité Forestière d’Aménagement attribuée à une entreprises partenaires d’ALPICAM-GRUMCAM (Société Forestière et de Service -UFA 10 023) gérée et exploitée par ALPICAM-GRUMCAM.

2. GESTION FORESTIERE

Les opérations forestières au de l’année 2023 étaient réparties comme suit :

- ❖ **Inventaire d’exploitation :** AAC 1-5 UFA 10 051, AAC 1-5 UFA 10 053, AAC 1-5 UFA 10 026 et AAC 5-4 UFA 10 023 ;
- ❖ **Opérations d’exploitations forestières (ouverture route et production forestière) :** AAC 1-3 et 1-4 UFA 10 051, AAC 1-2,1-3 et 1-4 UFA 10 053, AAC 5-2 et 5-3 UFA 10 023 et AAC 1-2 et 1-3 UFA 10 026 ;
- ❖ **Contrôle des impacts de l’exploitation forestière :** AAC 1-3 UFA 10 051, AAC 5-2 UFA 10 023, AAC 1-3 UFA 10 026, et AAC 1-3 UFA 10 053 ;

La carte ci-dessous donne une localisation des opérations forestière au cours de l’année 2023.

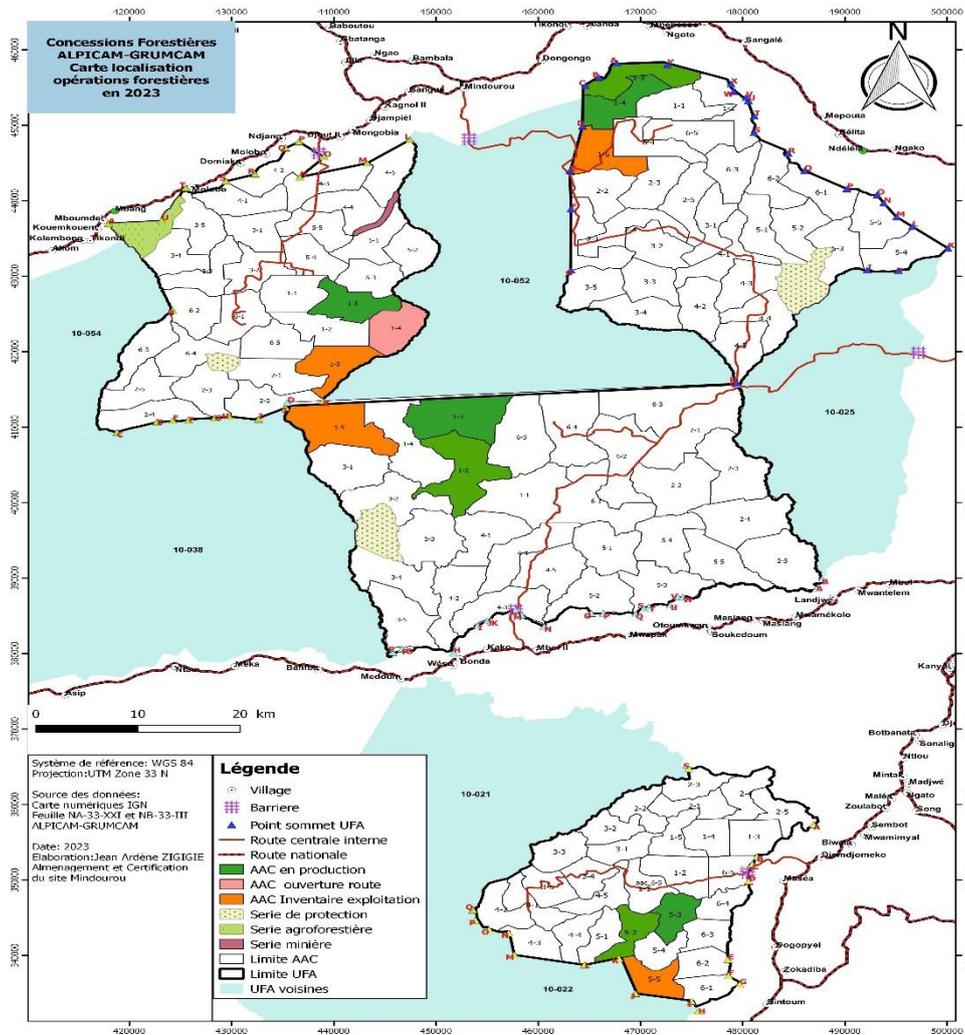


Figure 2 : carte de localisation des opérations forestières en cours de l'année 2023

2.1. Inventaire d'exploitation

Tableau 1 : Situation des inventaires d'exploitation en 2023

UFA	AAC	SUP (ha)	Sup. Inv (ha)	Niveau de réalisation (%)
10 053	1-5	2867	2841,50	99,11%
10 023	5-5	1784	0	0%
10 051	1-5	2819	2891,75	102,58%
10 026	1-4	1300	1251,75	96,29%
	1-5	4920	4454,5	90,54%
TOTAL		13609	11439,52	84,06%

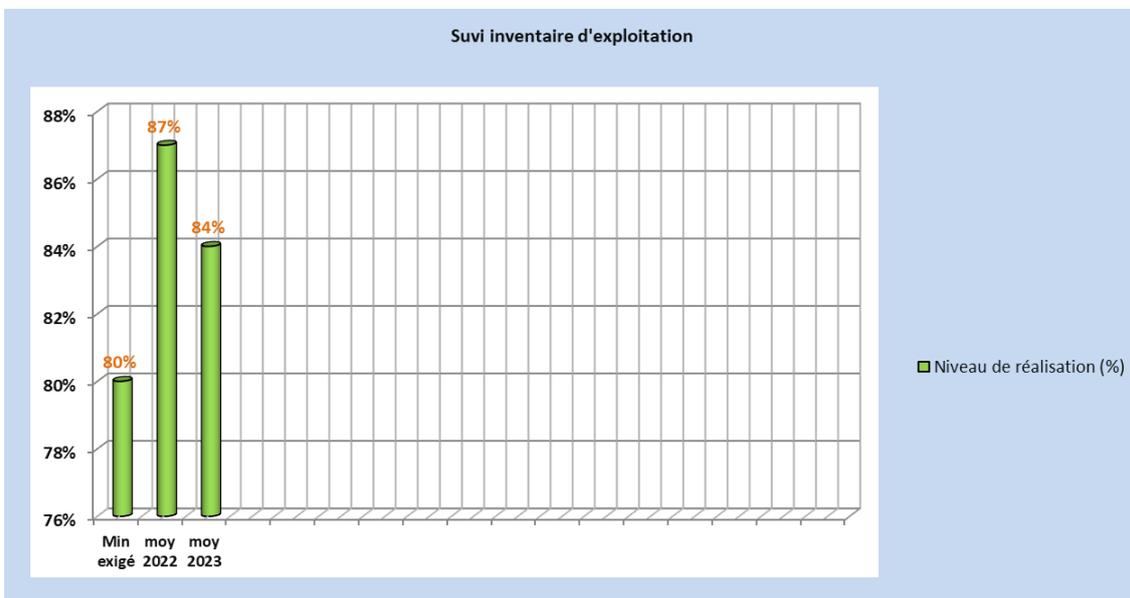


Figure 3 : Suivi du niveau de réalisation des inventaires d'exploitation ces deux dernières années

84% de réalisation des inventaires d'exploitation au cours de l'année 2023 par rapport au planning annuel ce qui est conforme au vu du seuil préconisé. Toutes fois on note une régression par rapport à l'année 2022 qui était de 87%.

2.2. Production forestière

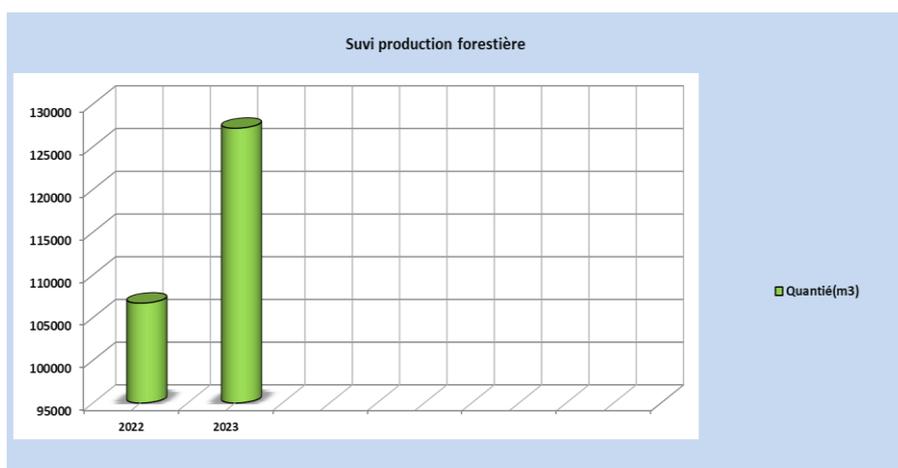


Figure 4 : Evolution de la production forestière depuis l'année 2022

Précisions sur la légende :

Volume : Volume total sorti de forêt (déclaré sur document administratif « Lettre de Voiture Bois d'OEuvre »).

Au vu des données de la figure 4 ci-dessus, on note une évolution de la production entre les années 2022 et 2023 avec une augmentation importante.

2.3. Résultats du monitoring forêt

Au terme de l'année 2023, l'évaluation de la qualité des activités d'exploitation a été faite et les résultats suivants :

Tableau 2 : Résultat de la qualité des activités d'exploitation forestière en 2023

N°	Activités	Pourcentage de conformité
1	Ouverture route	88,7%

2	Construction ouvrage d'art	83,10%
3	Triage et pistage	88,4%
4	Abattage	87,9%
5	Tronçonnage forêt	98,5%
6	Débardage	94,8%
7	Ouverture parc à bois	97,7%
8	Marquage forêt	98,8%
9	Traçabilité forêt	98%
10	Entretien route	97,5%
11	Post exploitation	90%
EFI		94,2%

Le taux de respect des techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) est la moyenne arithmétique des notes annuelles obtenues à l'issue de la mise en œuvre des différentes activités d'exploitation forestière. Le taux annuel moyen de respect des techniques EFIR est de 94,2% qui est resté supérieur à 80% en 2023 comme en 2022 où il était de 94,9%.

L'histogramme ci-dessous permet également de voir le taux de respect des EFIR au cours des deux dernières années.

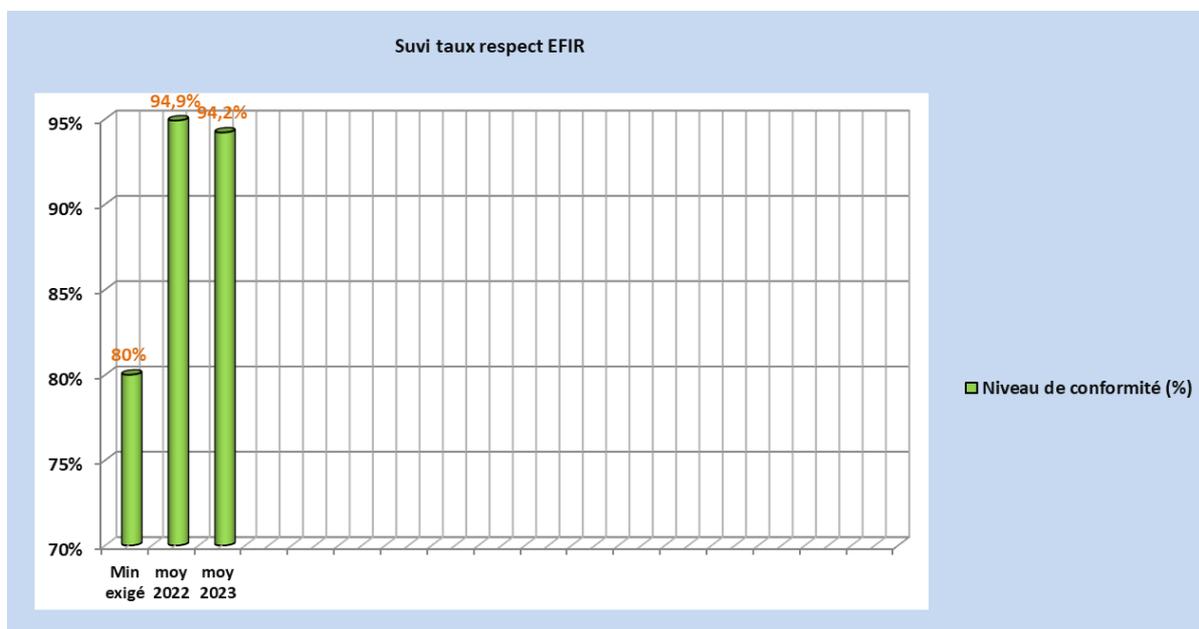


Figure 5 : Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des deux dernières années

2.4. Impacts de l'exploitation

Il faut noter ici les impacts de l'exploitation sont évalués sur la totalité de l'AAC après son exploitation.

2.4.1. Impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée

Le taux de dégâts d'exploitation utilisé pour l'aménagement des concessions forestières par l'administration Camerounaise en charge des forêts et de la faune est de 7%, correspond à une exploitation (avec respect EFIR). Ce seuil est également celui qui est défini en interne et à respecter.

Tableau 3 : Synthèse des impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée en 2023

Activités	Site	Superficie	Impact	
			Surface affectée	Impact
Routes			16,16 ha	0,56%
Parcs			4,58 ha	0,16%

Débardage	AAC 1-3 UFA 10 051	2854 ha	9,55 ha	0,33%
Abattage			60,11 ha	2,10%
Total 1			90,4 ha	3,15%
Routes	AAC 1-3 UFA 10 053	2859 ha	37,6 ha	1,31%
Parcs			8 ha	0,28%
Débardage			16,25 ha	0,56%
Abattage			105,15 ha	3,67%
Total 2			167 ha	5,82%
Routes	AAC 1-3 UFA 10 026	4727 ha	69,2 ha	1,38%
Parcs			7,81 ha	0,15%
Débardage			28,17 ha	0,53%
Abattage			56,02 ha	1,10%
Total 3			161,2 ha	3,41%
Routes	AAC 5-2 UFA 10 023	2061 ha	23,5 ha	1,14 %
Parcs			5,37 ha	0,26 %
Débardage			13,83 ha	0,67%
Abattage			67,88ha	3,29 %
Total 4			110,58 ha	5,36%
Routes	AAC 1-2 UFA 10 026	4593 ha	63,5 ha	1,38%
Parcs			6,86 ha	0,15%
Débardage			24,47 ha	0,53%
Abattage			50,62 ha	1,10%
Total 5			145,45 ha	3,16%
Total		17 094 ha	674,63 ha	3,94%
Seuil				7%

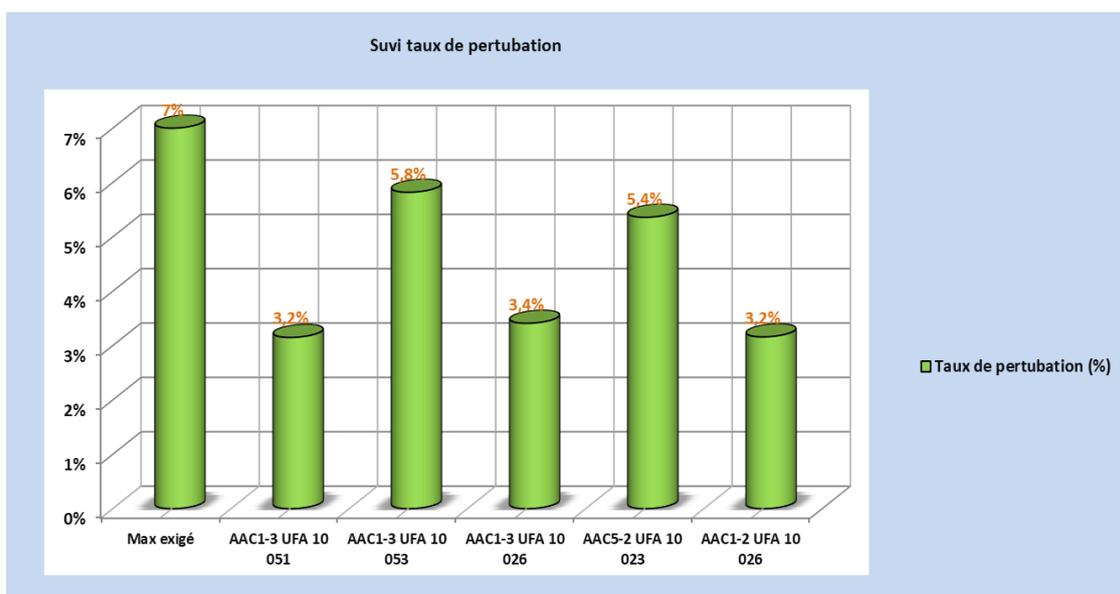


Figure 6 : Histogramme comparatif des taux de perturbation par assiette de coupe évaluée en 2023

Pour les zones exploitées en 2023, ce taux reste conforme dans toutes les assiettes annuelles évaluées.

2.4.2. Impacts de l'exploitation forestière sur les HVC identifiées;

Ces impacts concernent ceux enregistrés lors de l'exploitation des AAC dont l'exploitation s'est achevée au cours de l'année 2023.

2.4.2.1 Synthèses données de prélèvement des essences

Tableau 4 : Taux de prélèvement dans l'AAC 5-2 UFA 10 023

Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélevement	Seuil max prélevement	Observations
Code inv	Nom com.	Pieds	Pieds			
1201	Aiéélé / Abel	41	0	0,0%		
1104	Assamela	110	82	74,5%		
1211	Ayous	905	98	10,8%	80%	Conforme
1204	Bahia	10	0	0,0%		
1106	Bété	94	0	0,0%		
1205	Bongo H	5	0	0,0%		
1107	Bossé clair	80	27	33,8%		
1109	Bossé foncé	11	0	0,0%		
1214	Dabéma	186	0	0,0%		
1111	Dibétou	9	0	0,0%		
1334	Emien	571	0	0,0%		
1218	Eyong	414	0	0,0%		
1220	Fraké	2010	0	0,0%		
1344	Fromager	177	0	0,0%		
1346	Ilomba	274	0	0,0%		
1116	Iroko	71	38	53,5%		
1118	Kossipo	137	1	0,7%		
1119	Kotibé	117	0	0,0%		
1226	Koto	53	0	0,0%		
1228	Longhi	40	0	0,0%		
1230	Mambodé	92	0	0,0%		
1121	Moabi	25	0	0,0%		
1238	Niové	44	0	0,0%		
1124	Okan	98	20	20,4%		
1342	Onzabili K	27	0	0,0%		
1127	Padouk rouge	316	4	1,3%		
1129	Sapelli	2069	1495	72,3%		
1348	Tola	71	0	0,0%		
1130	Sipo	86	54	62,8%		
1131	Tali	1411	415	29,4%	80%	Conforme
TOTAL GENERAL		9554	2234	23,4%		
Total tiges/ha				1,08 pied/ha		Conforme
SEUILL MAXIMUM				3 tiges/ha		

Tableau 5 : Taux de prélèvement dans l'AAC 1-2 UFA 10 026

Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélevement	Seuil max prélevement	Observations
Code inv	Nom com.	Pieds	Pieds			
1408	Aiéélé / Abel	141	0	0,0%		
1419	Abam vrai	226	0	0,0%		
1404	Abam aloa à poil	1	0	0,0%		
1304	Alep	563	0	0,0%	50%	Conforme
1105	Ayous	1384	683	49,3%	70%	Conforme
1102	Acajou blanc	36	20	55,6%	65%	Conforme
1201	Anigré A	15	0	0,0%	50%	Conforme
1104	Assamela/afromasia	5	3	60,0%		
1204	Bahia	66	0	0,0%		
1308	Bilinga	4	0	0,0%		
1107	Bété	212	0	0,0%	70%	Conforme
1108	Bossé clair	60	0	0,0%		
1109	Bossé foncé	17	15	88,2%		
1310	Dabéma	307	0	0,0%	80%	Conforme
1112	Doussié rouge	69	45	65,2%		
1316	Emien	1121	0	0,0%		
1209	Eyong	409	51	12,5%		
1320	Fraké	2733	50	1,8%		
1321	Fromager	316	0	0,0%		
1324	Ilomba	324	0	0,0%		
1117	Kossipo	76	23	30,3%	70%	Conforme
1118	Kotibé	183	0	0,0%		
1326	Koto	40	0	0,0%		
1332	Mambodé	285	0	0,0%		
1338	Niové	81	7	8,6%	60%	Conforme
1341	Okan	282	98	34,8%		
1345	Padouk rouge	745	78	10,5%	60%	Conforme
1122	Sapelli	1156	688	59,5%		
1123	Sipo	58	36	62,1%		
1124	Tiama	14	0	0,0%		

1346	Tali	1371	531	38,7%	80%	Conforme
TOTAL GENERAL		12300	2328	18,9%		
TOTAL GENERAL TIGE/HA				0,5 Tige/ha		Conforme
SEUILL MAXIMUM				3 tiges/ha		

Tableau 6 : Taux de prélèvement dans l'AAC 1-3 UFA 10 051

Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélèvement	Seuil max prélèvement	Observations
Code	Nom.com	Pieds	Pieds			
1302	ABAM P,R	1	0	0,0%		
1303	ABAM VRAI	20	0	0,0%		
1102	ACAJOU BLANC	14	3	21,4%		
1301	AILE	3	0	0,0%		
1202	ALEP	42	2	4,8%	50%	Conforme
1315	ANINGRE A	106	0	0,0%	60%	Conforme
1211	AYOUS	1725	1362	79,0%	85%	Conforme
1106	BETE	1183	0	0,0%	65%	Conforme
1318	BILINGA	5	0	0,0%		
1107	BOSSE CLAIR	4	0	0,0%		
1108	BOSSE FONCE	6	0	0,0%		
1214	DABEMA/ATUI	757	42	5,5%		
1334	EMIEN	169	0	0,0%	80%	Conforme
1218	EYONG	54	25	46,3%		
1220	FRAKE	622	17	2,7%		
1344	FROMAGER	482	0	0,0%		
1346	ILOMBA	115	0	0,0%		
1116	IROKO	183	85	46,4%		
1118	KOSSIPO	1	0	0,0%	55%	Conforme
1119	KOTIBE	10	0	0,0%		
1226	KOTO	19	0	0,0%		
1212	LOTOFA	20	0	0,0%		
1230	MAMBODE	5	0	0,0%		
1238	NIOVE	7	0	0,0%		
1124	OKAN	3	0	0,0%	75%	Conforme
1127	PADOUK ROUGE	166	1	0,6%		
1129	SAPELLI	88	48	54,5%		
1131	TALI	185	67	36,2%	50%	Conforme
TOTAL GENERAL		5995	1652	27,6%		
TOTAL GENERAL Tige/Ha				0,6 Tiges/ha		Conforme
SEUILL MAXIMUM				3 tiges/ha		

Tableau 7 : Taux de prélèvement dans l'AAC 1-3 UFA 10 053

Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélèvement	Seuil max prélèvement	Observations
Code	Nom.com	Pieds	Pieds			
1302	ABAM P.R	19	0	0,0%		
1303	ABAM VRAI	131	0	0,0%		
1102	ACAJOU BLANC	24	14	58,3%	60%	Conforme
1201	AIELE	62	0	0,0%	60%	Conforme
1202	ALEP	1281	65	5,1%		
1315	ANINGRE A	38	0	0,0%	75%	Conforme
1211	AYOUS	4839	2942	60,8%	80%	Conforme
1317	BAHIA	232	0	0,0%		
1106	BETE	628	0	0,0%		
1318	BILINGA	9	0	0,0%		
1107	BOSSE CLAIR	40	9	22,5%		
1108	BOSSE FONCE	13	0	0,0%		
1214	DABEMA/ATUI	308	17	5,5%		
1111	DIBETOU	28	0	0,0%		
1113	DOUSSIE ROUGE	16	9	56,3%		
1334	EMIEN	984	0	0,0%		
1218	EYONG	332	70	21,1%		

1220	FRAKE	1453	108	7,4%		
1344	FROMAGER	321	0	0,0%		
1346	ILOMBA	104	0	0,0%		
1118	KOSSIPO	28	0	0,0%	55%	Conforme
1119	KOTIBE	81	0	0,0%		
1226	KOTO	39	0	0,0%		
1129	Lotofa	20	0	0,0%		
1330	MAMBODE	59	0	0,0%		
1733	Mubala	86	0	0,0%		
1238	NIOVE	20	0	0,0%	85%	Conforme
1124	OKAN	40	3	7,5%	65%	Conforme
1127	PADOUK ROUGE	285	1	0,4%	60%	Conforme
1129	SAPELLI	571	366	64,1%		
1130	SIPO	18	8	44,4%		
1135	Tiama	10	0	0,0%		
1131	TALI	1997	589	29,5%	85%	Conforme
TOTAL GENERAL		14116	4201	29,8%		
TOTAL GENERAL Tige/Ha				1,5 Tiges/ha		Conforme
SEUILL MAXIMUM				3 tiges/ha		

Tableau 8 : Taux de prélèvement dans l'AAC 1-3 UFA 10 026

Code	Essences Nom.com	Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux de prélèvement	Seuill max de prélèvement	Observation
		Pieds	Pieds			
1419	ABAM VRAI	174	0	0,0%		
1102	ACAJOU BLANC	33	11	33,3%	65%	Conforme
1301	AILE	96	0	0,0%		
1304	ALEP	1050	1	0,1%	50%	Conforme
1201	ANINGRE A	24	0	0,0%	50%	Conforme
1105	AYOUS	887	433	48,8%	70%	Conforme
1204	Bahia	109	0	0,0%		
1107	BETE	604	0	0,0%	70%	Conforme
1308	BILINGA	12	0	0,0%		
1108	BOSSE CLAIR	84	15	17,9%		
1109	BOSSE FONCE	20	0	0,0%		
1310	DABEMA/ATUI	141	5	3,5%	80%	Conforme
1112	DOUSSIE ROUGE	38	25	65,8%		
1316	EMIEN	1286	0	0,0%		
1209	EYONG	192	19	9,9%		
1320	FRAKE	2719	319	11,7%		
1321	FROMAGER	231	0	0,0%		
1324	ILOMBA	168	0	0,0%		
1117	KOSSIPO	44	4	9,1%	70%	Conforme
1118	KOTIBE	109	0	0,0%		
1326	KOTO	24	0	0,0%		
1332	MAMBODE	181	0	0,0%		
1733	Mubala	138	0	0,0%		
1338	NIOVE	97	3	3,1%	60%	Conforme
1341	OKAN	165	54	32,7%		
1345	PADOUK ROUGE	463	29	6,3%	60%	Conforme
1122	SAPELLI	885	586	66,2%		
1123	SIPO	28	15	53,6%		
1124	Tiama	3	0	0,0%		
1346	TALI	1224	508	41,5%	80%	Conforme
TOTAL GENERAL		11229	2027	18,1%		
TOTAL TIGES/HA				0,4 tige/ha		Conforme
SEUILL MAXIMUM				3 tiges/ha		

Tableau 9 : Synthèses des taux de prélèvements évalué en 2023

N°	UFA	AAC	Taux de prélèvement(tige/ha)	Seuil max (tige/ha)	Observation
1	10 051	1-3	0,6	3	Conforme
2	10 053	1-3	1,5		Conforme
3	10 026	1-2	0,5		Conforme
4		1-3	0,4		Conforme

5	10 023	5-2	1,08		Conforme
Total			0,8	3	Conforme

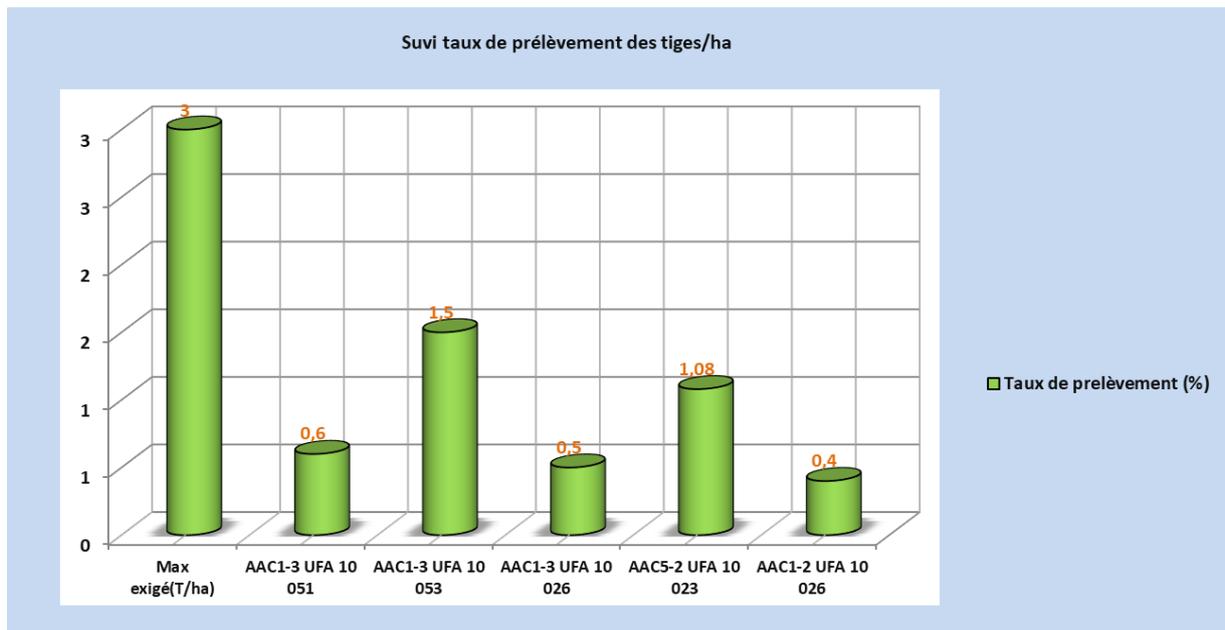


Figure 7 : Histogramme comparatif des taux de prélèvement par assiette de coupe en 2023

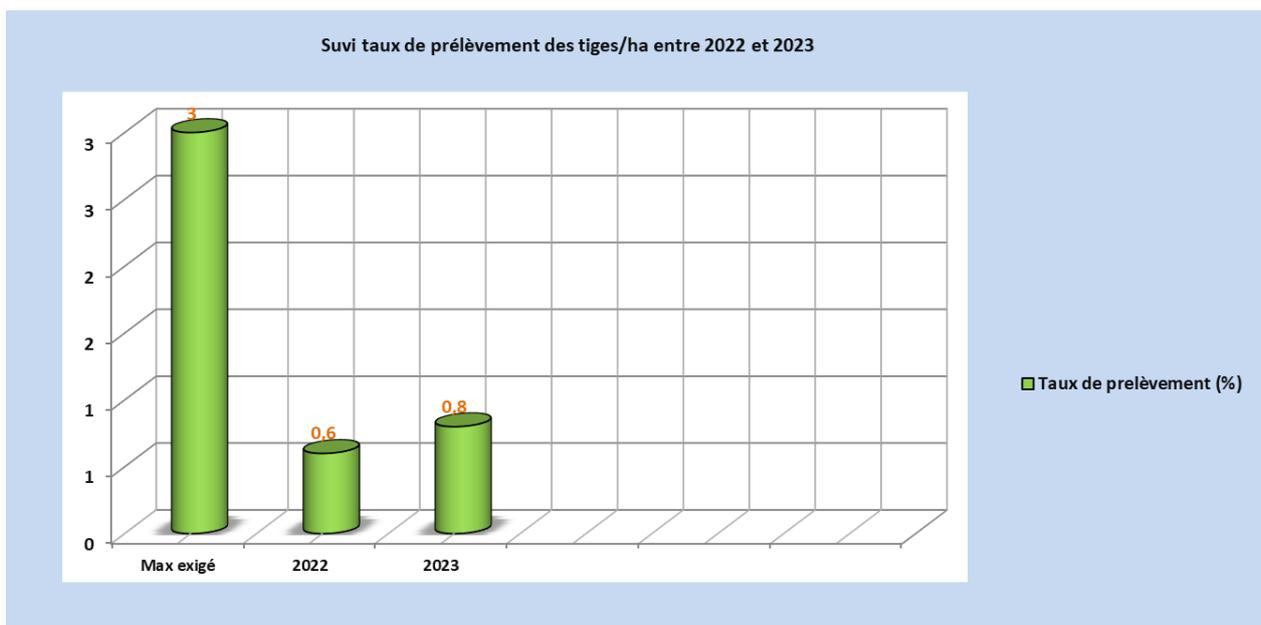


Figure 8 : Histogramme comparatif des taux de prélèvement entre 2022 et 2023

Au vu des résultats des tableaux ci-dessus les taux de prélèvement dans les AAC conformes au vu des seuils déterminés non seulement pour les essences HVC mais également pour le total.

2.4.2.2 Impacts d'exploitation sur les plans d'eau, marécage et autre zones humides

Aucune infraction de l'exploitation à proximité des plans d'eau n'a été relevé en 2023.

2.4.2.3 Impacts d'exploitation sur les HVC 5 et 6 matérialisées pour le compte des communautés riveraines

Au vu des données des réunions de cartographie sociales participatives réalisées en 2023 deux sites d'importance socioculturels ont été identifiés et matérialisés dans l'AAC 1-3 UFA 10 051.

N°	UFA	AAC	Nombre de site identités et matérialisés	Nombres site impactés	Taux de préservation	Seuil
1	10 051	1-3	2	0	100%	100%

3. ACTIVITES DE REGENERATION

Tableau 10 : Récapitulatif des données de reboisement en 2023

Site	Troués d'abattage		Parcs à bois		Parcelles			Total arbre planté
	Nombre	Nb d'arbres	Nombre	Nb d'arbres	Nombre	Superficie (ha)	Nb d'arbres	
Total	3106	20 949	44	1517	07	10,26	9 731	32 197

Tableau 11 : Récapitulatif des données de reboisement des 2 dernières années de gestion

Site	Troués d'abattage		Parcs à bois		Parcelles			Total arbre planté
	Nombre	Nb d'arbres	Nombre	Nb d'arbres	Nombre	Superficie (ha)	Nb d'arbres	
2022	461	2314	13	404	01	1	738	3 456
2023	3106	20 949	44	1517	07	10,26	9 731	32 197
TOTAL	3567	23 263	57	1921	08	11,26	10 469	35 653

Pour réaliser ces activités, l'entreprise dispose d'une pépinière d'une capacité de 60 000 plants situés dans le site de Mindourou.

En 2023, avec la participation de l'entreprise au projet UFA-REFOREST, une extension de la pépinière a été réalisée. Avec un nouvel objectif de reboisement de 27 500 arbres par an. Les résultats en 2023 montrent bien une augmentation significative des effectifs reboisés ainsi que la capacité de la pépinière qui est passé de 15000 plants en 2021 à 60 000 plants en 2023.

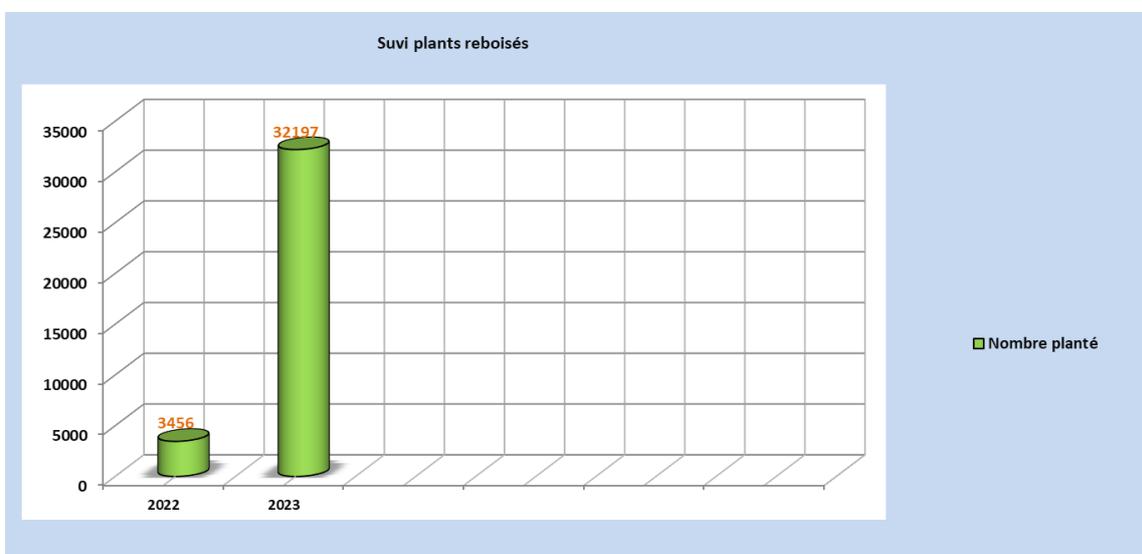


Figure 9 : Histogramme du suivi des quantités des plats reboisés

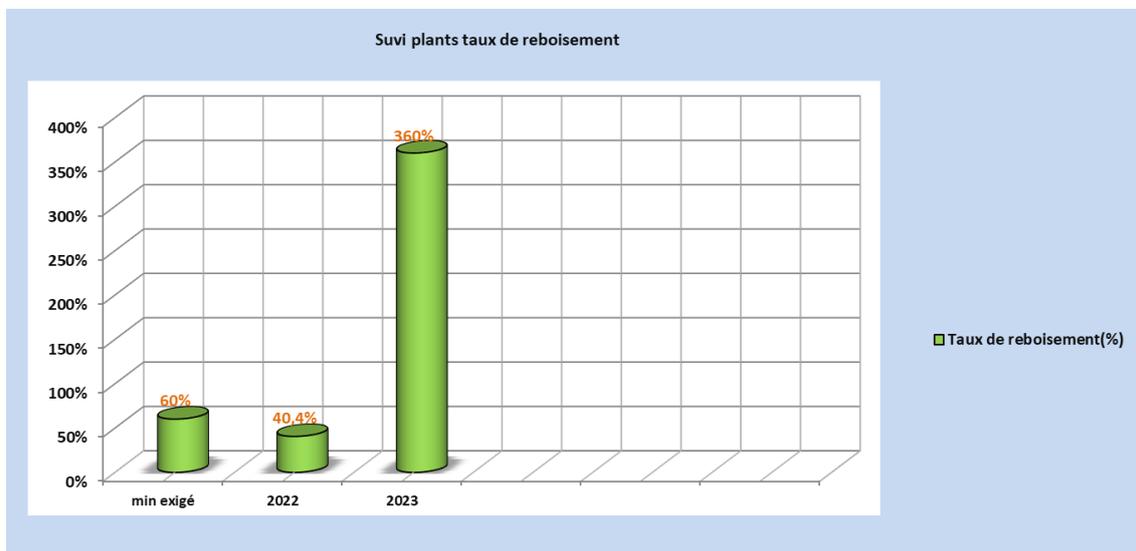


Figure 10 : Histogramme du suivi des taux de reboisement

Au vu des figures ci-dessus, on note que le taux de reboisement est passé de 40,4% en 2022 à 360% en 2023 dépassant ainsi le seuil exigé.

4. FAUNE ET SURVEILLANCE DES UFA

Le suivi des activités illégales est réalisé par une équipe spécifique ainsi que par les gardiens affectés aux différentes barrières d'entrée de nos concessions forestières. Les missions de lutttes anti braconnage quant à elles sont réalisées par les administrations forestières compétentes à la suite des dénonciations effectuées par l'entreprise.

4.1. Patrouille de surveillance du territoire

Tableau 12 : Suivi du nombre des patrouilles de surveillance des UFA de ces deux dernières années

Action de surveillance	Planifié		Réalisé	
	2022	2023	2022	2023
Limites	6	7	6	8
Série de protection	3	4	3	5
Autres patrouilles le long des routes ouvertes ou fermées	5	5	5	6
Total	14	16	14	19

On note une évolution des patrouilles par rapport à 2022. On note également qu'entre 2022 et 2023 les 100% ou plus des patrouilles planifiées ont été réalisées sur le terrain.

4.2. Contrôle des barrières

Au niveau de ces barrières, le contrôle des véhicules de l'entreprise et partenaires s'est fait au niveau des barrières aux entrées des UFA 10 052(en collaboration avec la SFIL), 10 053, 10 026(en collaboration avec la SFIL) et dans l'UFA 10 023. Le tableau ci-dessous présente en détail les différents contrôles des véhicules réalisés entre 2022 et 2023. Il es ressort des différents contrôle annuels qu'aucune infraction liés à la faune n' a été enregistrée.

Tableau 13 : Suivi du nombre des contrôles des véhicules effectués au niveau des barrières en entre 2022 et 2023

Véhicules	Nombre de contrôle	
	2022	2023
Grumiers	4796	6624
Bennes du personnel	1052	1717
Véhicules responsables	778	1391
Véhicules légers du chantier	2152	2515
Autres véhicules	1011	796
Total	9789	13043

4.3. Mission de lutte anti braconnage

Au cours de l'année 2023 plusieurs missions de Lutte Anti braconnage (LAB) des services du Ministère des forêts et de la faune sont intervenues dans nos concessions forestières (UFA 10 051 ,10 053 10 023 et 10 026). Ces descentes de terrain ont permis plusieurs saisies de gibiers et outils de chasse.

Tableau 14: Récapitulatifs des résultats de missions LAB des deux dernières années

Actions LAB	Nombre	
	2022	2023
Nombre de mission LAB réalisées	7	7
Quantités de saisies de Gibier(kgs)	427	275
Câble d'acier	257	244
Machette	4	11
Arme artisanale	3	14
Munition de chasse	8	21
Douille vide	4	126
Pièges démantelés	23	244
Rouleau de câble	5	
Câble d'acier	257	34
Nombre de moto saisie	0	8
Nombre de campements recensés	56	192
Proportion de campement détruits	31%	43%

5. HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

5.1. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;

GRUMCAM a réalisé son Plan de Gestion Environnementale et Sociale dans le cadre des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) liées aux activités d'exploitation forestière. Il regroupe l'ensembles des impacts identifiés dans nos différentes concessions forestières (Impact socio-économique, impact milieu

biologique, impact milieu physique, impact milieu biophysique). Des certificats de conformité environnementale ont été obtenus à la suite de ces EIES.

Un plan de travail annuel est élaboré et validé par l'administration. La mise en œuvre et le suivi de ce dernier tout au long de l'année par tous les services impliqués sont évalués périodiquement pour déterminer le niveau de réalisation et renforcer les points d'amélioration possibles. Les résultats de ce suivi sont résumés sous forme de rapports semestriels transmis aux services techniques du Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) tous les semestres. Des attestations de respect des obligations environnementales délivrées chaque année par le Ministère en charge des Forêts, témoignent de la conformité de la mise en œuvre des engagements en la matière. Pour l'année 2023, tout ce suivi a été fait avec toutes les évidences de conformité.

5.2. Sécurité

Une analyse de risque aux différents postes de travail a été faite. Les mises à jour de ce document (par l'intégration de nouveaux ateliers, équipements/installations, Méthode de travail...) est régulièrement effectué. De même, des séances de sensibilisation sont effectuées chaque mois au sein des différents services et équipes, ainsi que des sensibilisations de proximité adressées à des équipes précises. Ces sensibilisations sont faites le responsable HSE.

Les accidents de travail sont suivis et les mesures prises pour traiter les victimes (réception à l'infirmerie-admission des premiers soins, évacuation vers des centres de santé de référence-traitement, déclaration à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale enregistrement et prise en charge) et éviter que cela ne ressurgisse (enquêtes, identification des causes et prise des mesures correctives et préventives). Les différentes recommandations y afférentes sont prise en compte et mise en œuvre pour ainsi améliorer en continu la sécurité des travailleurs.

Tableau 15 : Suivi des accidents de travail et durées entre 2022 et 2023.

Entité	Type d'accident & nombre de cas par entité en 2022				Type d'accident & nombre de cas par entité en 2023			
	AT sans arrêt	AT avec arrêt	AT mortel	Total jours d'arrêt	AT sans arrêt	AT avec arrêt	AT mortel	Total Jours d'arrêt
Grumcam	11	31	1	555	14	49	0	268
Total général	43				63			

Selon les précédents tableaux, l'année 2023 enregistre 18 accidents avec arrêt en plus qu'en 2022, 00 accident mortel, pour 01 en 2022. En ce qui est du nombre d'AT, nous enregistrons 63 en 2023, pour 268 jours d'arrêt, contre 43 AT, pour 555 jours en 2022, ce montre quand même un infléchissement de la situation.

Tableau 16 : Indicateur de sécurité pour les AT en 2023

Indicateurs de sécurité						
Forêt		Scierie	Garage + Magasin	Route	Autres	Total
Chantier	Prospection					
20	3	10	1	1	14	49
41%	6%	20%	2%	2%	29%	100%
Taux de fréquence d'accident par section et/ou lieu de survenue						
Forêt		Scierie	Garage + Magasin	Route	Autres	Global
Chantier	Prospection					
17,51597238	2,6273959	8,7579862	0,875798619	0,875798619	12,26118066	42,914132
Taux de gravité						
Forêt		Scierie	Garage + Magasin	Route	Autres	Global

Chantier	Prospection					
2,548179872	1,2847966	2,0556745	11,56316916	5,139186296	2,522008089	2,3423502
Indice de gravité						
Forêt		Scierie	Garage + Magasin	Route	Autres	Global
Chantier	Prospection					
0,1454775	0,489	0,23472	13,203	5,868	0,205690476	0,0545823

5.3. Gestion des déchets

La gestion des déchets reste une préoccupation importante pour GRUMCAM. Cette gestion se fait suivant le triptyque : collecte, stockage et évacuation et suivant les bonnes pratiques en la matière :

5.3.1. Gestion des huiles usagées

Les huiles usagées (déchets dangereux) provenant des activités de maintenance/entretien et autres activités, sont collectées et stockées dans des citernes conformes dédiées à cet effet. Puis, elles sont récupérées par des prestataires agréés en la matière et disposant de permis. Ils sont ainsi autorisés par le MINNEPDED à les collecter, les évacuer et les traiter dans des conditions environnementales contrôlées par le MINNEPDED.

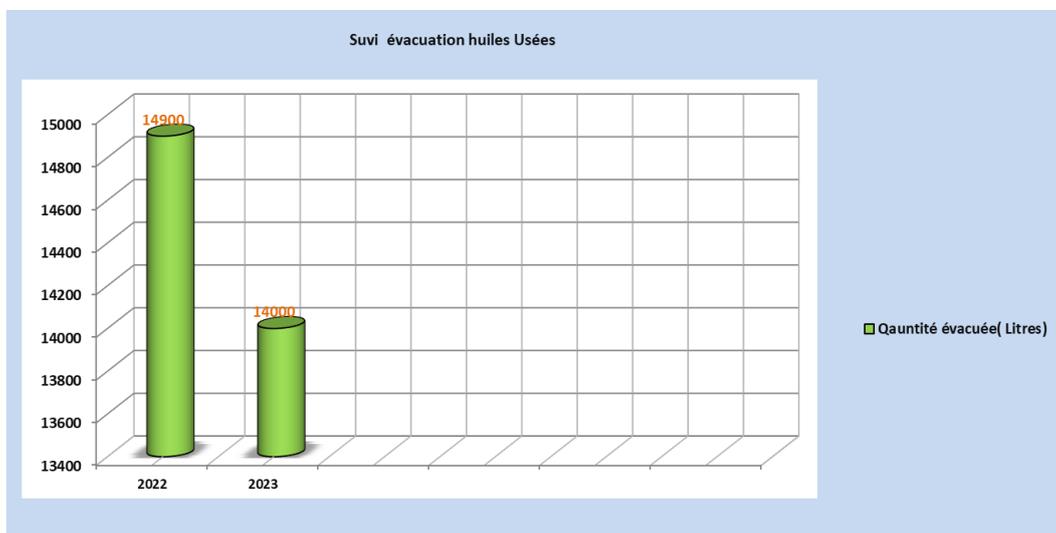


Figure 11 : Suivi de l'évacuation des Huiles usagées depuis 2022

5.3.2. Gestion des autres déchets dangereux

Les déchets dangereux et non dangereux sont récupérés dans des bacs à déchets appropriés et par type, de déchets conformément à une méthode de séparation et ségrégation permettant leur tri à la source, ainsi que leur stockage dans des zones appropriées. Les déchets ainsi stockés sont collectés et évacués pour traitements appropriés par des prestataires agréés et disposant chacun d'un permis environnemental délivré par le ministère en charge de l'environnement de la protection de la nature et du développement durable (MINNEPDED). Les principaux déchets produits sont entre autres : les déchets médicaux, la ferraille, les batteries usagers, les huiles usagées et les « petits déchets industriels » divers (chiffons souillés, néons, plastiques, ... etc.). Un manifeste de traçabilité délivré par l'administration sert à chaque fois de bordereau d'évacuation de ces déchets vers les sites de traitement.

Tableau 17 : suivi des déchets évacués au cours de l'année 2023

Types de déchet	Quantité(kgs/litres)	Date d'évacuation	Reference manifeste
Pneus usés	250 kg	15/11/2023	001532 du DD/MINNEPDED/KADEY
Déchets plastiques divers	2000 KG	15/11/2023	001532 du DD/MINNEPDED/KADEY

Ferraille	10 Tonnes	15/11/2023	001532 du DD/MINEPDED/KADEY
Huiles usagées	14000 l	28/10/2023	001529 du DD/MINEPDED/KADEY
Filtres à huile	350 kg	13/05/2023	001506 du DD/MINEPDED/KADEY
Filtres à air	210 kg	15/11/2023	001532 du DD/MINEPDED/KADEY

5.4. Communication sur les aspects santé et sécurité

Tableau 18 : Suivi des sensibilisations en lien avec la santé, sécurité et hygiène en 2023

N°	Thème	Cibles	Objectif	Service intervenant	Effectif	Période
1	Santé et sécurité au travail Lutte contre VIH-SIDA Prise en compte Mesures environnementales au travail	Nouvelles recrues et stagiaires	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité - Prévenir et freiner la prolifération du VIH/SIDA - Susciter la prise de conscience environnementale chez les futurs salariés	HSE	122	A chaque nouvelle embauche
					39	A chaque nouvelle Arrivée de stagiaire
1	Nettoyage des congélateurs et remplissage de la fiche de suivi des températures	Cuisiniers et agent d'entretien HSE-AI du camp	Améliorer le suivi de la chaîne de froid	HSE	3	31/08/2023
2	Importance de la santé et de la sécurité au travail et statistiques AT 2023 (semestre 1)	Tout le personnel	Renforcer les mesures HSE via le respect des consignes, la prudence, la concentration, ... afin de réduire les accidents de travail	HSE	118	01 et 09/02/2023
3	Rappel des mesures général de sécurité, communication sur les AT 2022, appel à des comportement responsable, gestes et postures, gestion des déchets, alerte d'urgence, port des EPI, communication sur la circulaire l'analyse des dangers et risque par poste de travail et les travaux des enfants de moins de 18 ans	Tous les services	Renforcer les mesures HSE via le respect des consignes, la prudence, la concentration, ... afin de réduire les accidents de travail	HSE	401	Tout le mois de janvier 2023
4	Gestion et entretien des toilettes des toilettes	Personnel féminin scierie	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	5	13/03/2023
5	Rappel des règles de conduite défensive, alcoolisme et tabagisme en milieu de travail, rappel de la limitation de vitesse, port des epi , geste et posture	CHAUFFEURS ET CONDUCTEURS	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	14	15/02/2023
6	Hygiène des campements, tri des déchets, gestion d'urgence, gestion des AT, gestion des trousse de secours, consignes générales de sécurité	Equipe sondage	Susciter la prise de conscience environnementale	HSE	12	08/05/2023

7	Compte rendu du rapport trimestriel CSST et rappel des mesures d'hygiène et sécurité	Equipe forêt	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE/CSST	54	18/05/2023
8	Rappel des mesure HSE en milieu de travail et rappel rôle du CSST	Equipe forêt	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	59	25/05/2023
9	Communication sur les AT semestre 1, rappel des consignes général de sécurité, gestion des déchets et port des EPI ? RAPPEL PROCEDURE D'URGENCE ? GESTION DES TROUSSES DE SECOURS	Equipe prospection	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	23	06/07/2023
10	Sensibilisation sur l'hygiène des camps, importance du tri des déchets et lutte contre les départs de feu	Habitants des camps	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	65	24/*06/2023
11	Gestion des déchets dans les barrières, rappel règles d'accès site, lutte contre les départs de feu, port des EPI ? RAPPEL GESTION DES URGENCE	Personnel DAK	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	24	13/07/2023
12	Rappel procédure de gestion des pannes et préservation de l'environnement (pollution des sols par les hydrocarbures), port des EPI, gestion des déchets, lutte incendie	Personnel garage	Susciter la prise de conscience environnementale	HSE	23	20/07/2023
13	Communication sur les AT (sem 1), gestes et posture, gestion d'urgence, exercice à la manipulation des dispositif incendie (lutte contre les départs de feu)	Personnel scierie	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	254	24/07/2023
14	Gestion des déchets en forêt et appel à un comportement responsable et manutention des charges	Personnel forêt et site	Susciter la prise de conscience environnementale	HSE	378	25/07/2023
15	Communication sur les accidents de travail (sem 1), rappel général des consignes de sécurité et risques liés aux postes de travail forêt, port des EPI	Personnel forêt	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	50	25/07/2023
16	Rappel instruction liée au chargement et déchargement des grumes au parc rupture et forêt et port des EPI	GARDIEN DAK /personnel parc site et forêt	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	254	02/08/2023
17	Gestion des trousse de secours, rappel de la procédure liée à la gestion de l'infirmerie et port des EPI	Personnel soignant	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	5	05/08/2023
18	Gestion des déchets dans les camps d'habitation et les barrière LAB	Habitants des camps et gardiens DAK	Maintenir une salubrité acceptable dans les bases vie	HSE	78	05/08/2023
19	Plan de prévention et gestion des urgences dans le cadre d'intervention sur site et intégration des aspects HSE	Ensemble des sections du site et forêt	Améliorer la sécurité dans nos zones de gestion	HSE	389	05/08/2023

6. SOCIAL EXTERNE

6.1. Communication avec les populations riveraines et droit d'usage

6.1.1. Droit d'usage

Plusieurs réunions de consultation des populations ont été tenues en 2022 dans le cadre de la gestion des zones d'usage situées dans les AAC concernées par l'exploitation en 2023. Tous les sites à préserver ont été identifiés, cartographiés et matérialisés. Les équipes d'exploitation ont ensuite été sensibilisées et informées sur leur localisation afin d'éviter de les endommager/détruire/perturber lors des travaux d'exploitation. Aucun site/zone n'a été empiété (Cf. suivi des HVC).

6.1.2. Communication et concertation

GRUMCAM entretient un climat de confiance et de communication permanente avec les communautés riveraines Bantous et Baka.

Tableau 19 : suivi des concertations avec les communautés riveraines depuis 2022

Actions	Année	
	2022	2023
Concertation avec les Baka	11	18
Identification et gestion des HVC	7	8
Réalisations sociales	9	10
Comités Paysons forêt (CPF)	12	17
Gestion des conflit	02	02

Pendant la concertation ci-dessus, les réunions sont à chaque fois sanctionnées par des listes de présence et le tableau ci-dessous en fait une synthèse :

Tableau 20 : Suivi du nombre de personnes présentes aux réunions de concertation depuis 2022

Actions	Année	
	2022	2023
Concertation avec les Baka	124	487
Identification et gestion des HVC	167	287
Réalisations sociales	123	129
Comités Paysons forêt (CPF)	58	44
Gestion des conflit	49	18
Total	521	1486

6.2. Développement local

L'entreprise a continué à accompagner le développement communautaire à travers la réalisation des projets sociaux dans les villages concernés. Ces projets de développement doivent cadrés avec les domaines d'intervention de l'entreprise et sont identifiés par les communautés elles même suivants leurs besoins. Un

plan d'action annuel financiers permet de financer les projets sociaux au profit des populations riveraines Bantous et Baka.

Le tableau ci-dessous donné une synthèse de la situation des projets suivant leur niveau de réalisation :

Tableau 21 : Suivi des réalisations sociales depuis 2022

UFA	Nombre de projets planifiés	Nombre de projet réalisés	Nombre de projet non réalisés
2022	41	38	3
2023	34	32	2

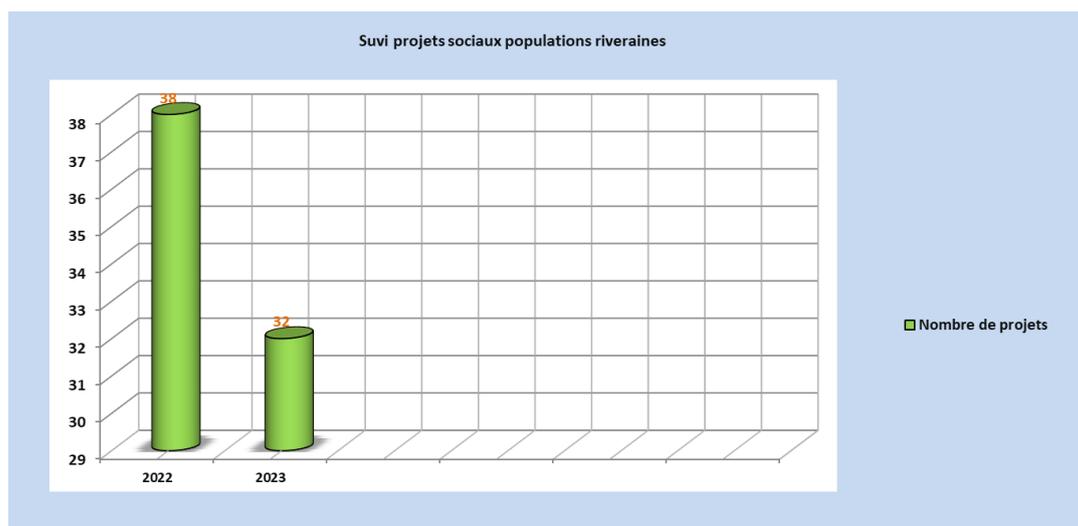


Figure 12 : Suivi des réalisations sociales depuis 2022

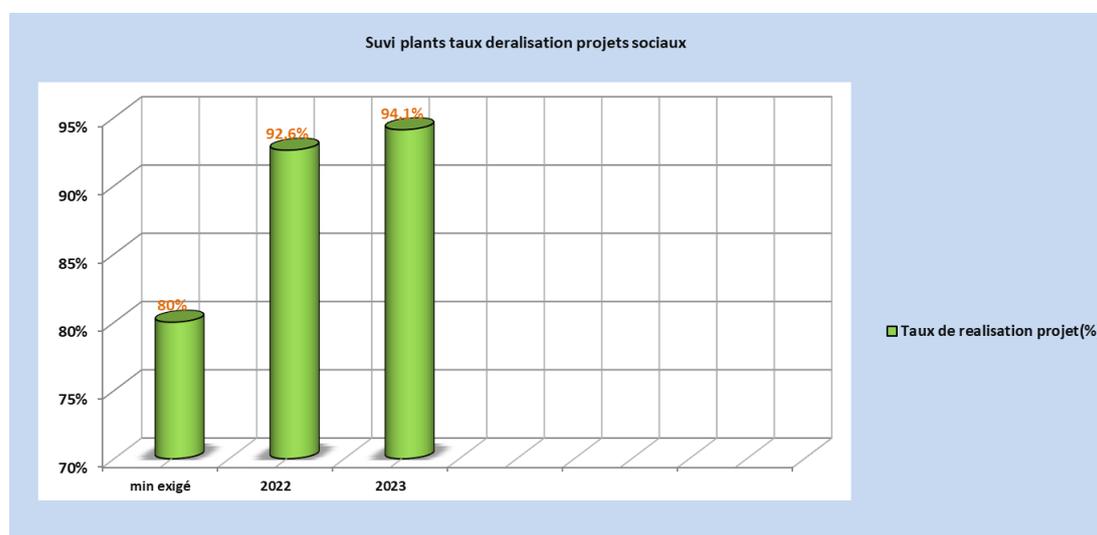


Figure 13 : Suivi du taux de réalisation des projets sociaux depuis 2022

Au vu de la figure 13, on note que les taux de réalisation des projets sont bien au-dessus du seuil fixé ce qui est conforme à l'objectif.

Le plan d'action financier du volet social externe non seulement permet de financer les projets sociaux dans les communautés riveraines (Baka et Bantous). Il permet également de financer d'autres activités comme les doléances, les collaborations avec les associations locales, appuis aux CPF, etc...

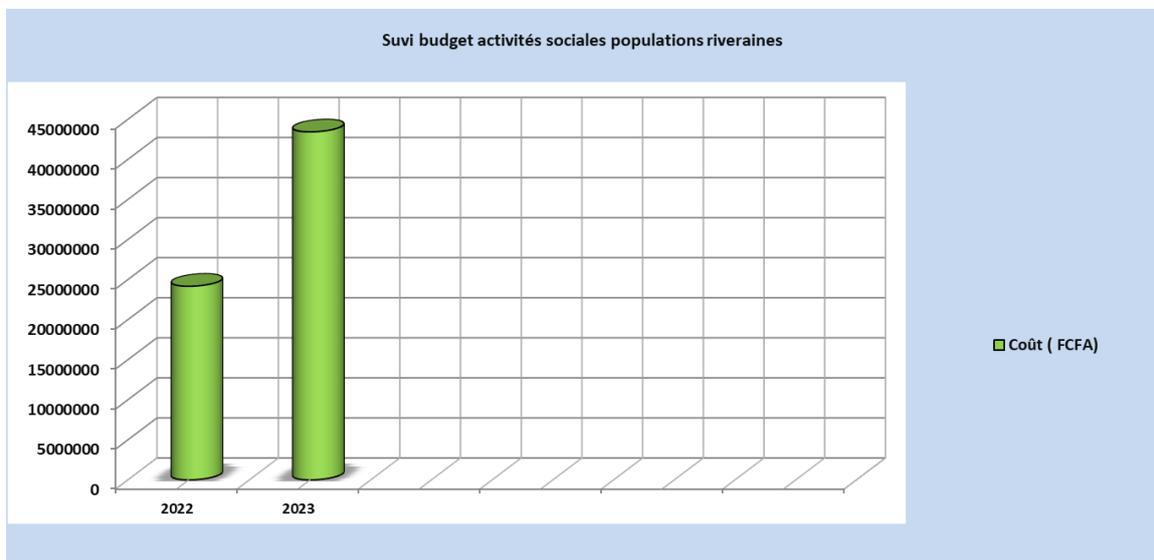


Figure 14 : Suivi budget activités social externe depuis 2022

6.3. Gestion des plaintes, conflits et doléances des populations riveraines (Bantous et Baka)

Tableau 22 : Plaintes/Conflit enregistré depuis l'année 2022

Année	Plaintes/conflits enregistrés			
	Nombre de plaintes reçus	Nombre plaintes résolus	Nombre de plaintes en cours	Nombre plaintes non résolus
2022	02	01	01	00
2023	05	04	01	00

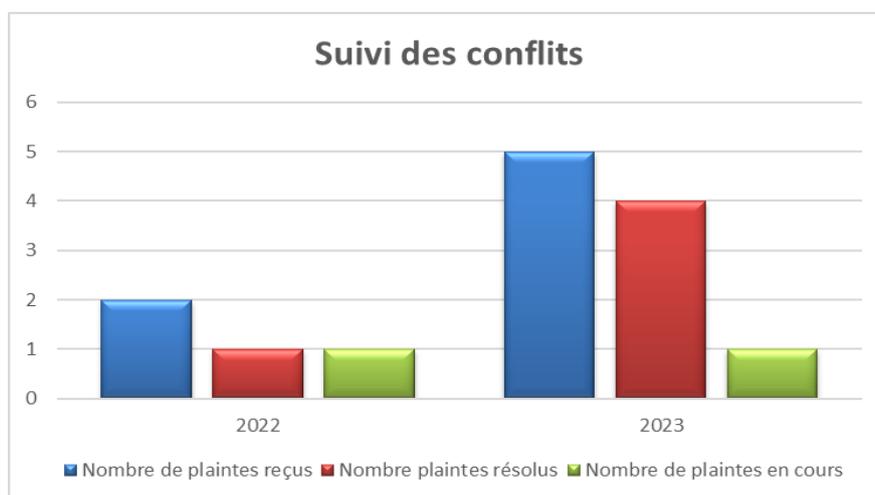


Figure 15 : suivi de la gestion des plaintes/ conflits depuis 2022

L'entreprise continue à recevoir les doléances de la part des parties prenantes et des réponses sont apportées à celles relatives aux finances enregistrées au cours de ce mois. On note de **100%** des plaintes ont été traité ce qui est conforme au seuil défini. Pour celles qui sont matérielles (demande de bois pour construction), elles ont également été traitées, mais seront satisfaites en fonction de la disponibilité en bois au niveau de l'usine de transformation.

Tableau 23 : Doléances enregistrées depuis l'année 2022

Année	Doléances enregistrées			
	Nombre de doléances reçus	Nombre doléances résolus	Nombre de doléances en cours	Nombre doléances non résolus
2022	145	143	02	00
2023	223	204	09	00



Figure 16 : suivi de la gestion des doléances depuis 2022

On note de 100% des doléances ont été traité ce qui est conforme au seuil défini.

6.4. Participation au développement local

En plus des appuis volontaires au développements local à travers les projets sociaux réalisés par GRUMCAM au profit des communautés riveraines (Bantous et Baka), l'entreprise s'acquitte également chaque année du paiement de la redevance forestière annuelle (RFA). La Redevance Forestière Annuelle (RFA) est un système de fiscalité propre à la législation forestière au Cameroun relatif aux « UFAs ». Calculée sur la surface totale de l'UFA et le montant déposé lors de l'appel public d'offres, le montant est versé par tranches trimestrielles directement à l'Etat, aux Communes (NDELELE, MBANG, YOKADOUAMA, GARI-GOMBO), aux populations concernées et au Fond Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).

En 2012, la RFA est à nouveau payée en totalité, suivant la nouvelle répartition définie dans l'arrêté n°072/MINATD/MINFI/MINFOF fixant les modalités d'emploi et de suivi de gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et aux communautés riveraines, soit 50% (Etat), 20% (Commune), 10 % (Population) et 20% (FEICOM).

La loi des finances de 2015 avait procédé à un réajustement de la clé de répartition du produit de la RFA (Etat 50% et Communes 50%). Depuis 2017, le quart de la quote-part de la commune soit 6,75% (exclusivement affecté aux projets de développement portés par les populations riveraines) reste toujours géré par la commune et est soumis à une obligation de reddition de compte (Cf. Article 243, Loi de finances 2017).

Tableau 24 : Suivi de la RFA payée depuis 2022 au bénéfice des communes locales

Année	Montant RFA payé (FCFA)	Commune locale						
		UFA 10 026			UFA 10 051	UFA 10 053		UFA 10 023
		GariGombo	Yokadouma	Ndelele	Ndelele	Mbang	Abong-Mbang	Yokadouma
2022	605 806 299	222 381 003	25 505 409	12 439 584	76 586 400	213 140 250	8 062 500	46 791750
2023	605 806 299	222 381 003	25 505 409	12 439 584	76 586 400	213 140 250	8 062 500	46 791750

Tableau 25 : Suivi des gains annuels en termes de RFA à l'endroit des communes locale

Communes locales	Montant RFA annuel (FCFA)
------------------	---------------------------

NDELELE	89 025 984
MBANG	213 140 250
GARI-GOMBO	222 381 003
YOKADOUMA	72 297 159
ABONG-MBANG	8 062 500

7. SOCIAL INTERNE

7.1. Droit au travail

Tableau 26 : Suivi des aspects en lien avec le droit au travail depuis 2022

Actions	Année	
	2022	2023
Réunion direction - Délégués du personnel	11	12
Personnel rémunéré à temps	100%	100%
Représentant du personnel	10	10
Syndicats actifs	2	2
Membres comité CHSST	17	17
Nombre de réunion du CHSST	4	4
Reversement des cotisations CNPS	100%	100%
Autres impôts	100%	100%

7.2. Prise en compte de l'aspect genre (L'égalité homme/femme*, le harcèlement sexuel et la discrimination* sexuelle)

En novembre 2021 par note de service N°79, un dispositif portant sur la lutte contre le harcèlement et les discriminations liées au sexe et au genre est mis en place, afin de permettre aux employés de signaler les faits de harcèlement et de discrimination.

Toute personne victime ou témoin d'un Harcèlement sexuel ou une discrimination, quels qu'en soient le motif (sexe, genre origine, âge, etc.) peut contacter directement par message SMS ou WhatsApp et en toute confidentialité la Commission des plaintes sur un numéro de téléphone.

Afin de mener correctement l'enquête, les informations suivantes devront être détaillées dans le message SMS :

- ◇ Vous êtes Témoin ou Victime
- ◇ Personne ne mise en cause (Nom, prénom, fonction, département)
- ◇ Date des faits
- ◇ Lieu (Site, réunion, bureau, forêt...)
- ◇ Faits (Harcèlement, dénigrement, comportements violents, insultes...)
- ◇ Conséquences éventuelles des actes (Perte de chance, angoisse, anxiété),

La Commission ne dispose pas d'un pouvoir de jugement, mais elle suivra une enquête menant sur le bien-fondé des faits dénoncés. Suite à celle-ci et si les faits sont avérés, l'employé mis en cause peut encourir des sanctions disciplinaires à la hauteur de la gravité des faits et de leur caractère récidiviste, suivant la procédure de gestion disciplinaire. (Une procédure de gestion a d'ailleurs été mise en place et en définit les modalités de gestion).

Tableau 27 : Suivi des effectifs du personnel depuis 2022

Situation	Effectif en 2022		Effectif en 2023	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Total Effectif	454	18	463	33
% /Effectif	96%	4%	93%	7%

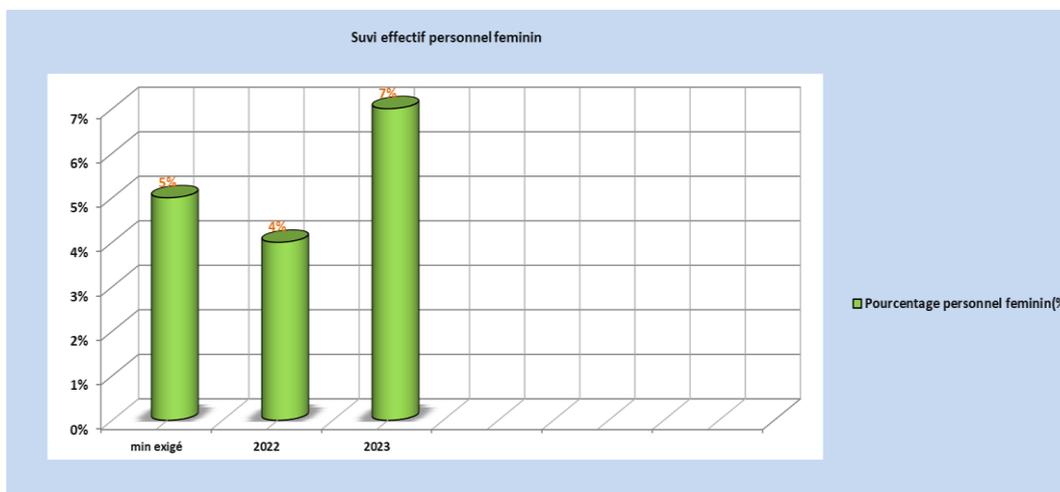


Figure 17 : Suivi personnel féminin depuis 2022

Depuis l’année 2022, on note une évolution de l’effectif du personnel féminin jusqu’à atteindre **33 personnes** en 2023 pour un pourcentage de **7%** supérieur au seuil minimal exigé.

7.3. Paiement des salaires

En 2023, un nouveau salaire Interprofessionnel Garanti (SMIG) a été défini par le gouvernement camerounais. C’est un salaire en dessous duquel aucun employé ne peut être payé. Il concerne indépendamment les hommes et les femmes en tant que travailleur.

Tableau 28 : Salaire minimum payé au personnel

Catégorie	Total effectif	SMIG au Cameroun (FCFA)	Salaire de base minimal interne (FCFA)
Homme	463	45 000	45 000
Femme	33	45 000	45 000

En début d’année un calendrier de paie est élaboré avec des dates de paie fixées conformément à la convention collective des entreprises forestières. Ces salaires sont effectivement payés conformément à ce calendrier.

NOTE DE SERVICE N°008/DS/AP/CBP/SM/GR/21
Portant sur le calendrier des Paies de l'année 2022

Destinataire : Le Personnel d'ALPICAM-GRUMCAM de Mindourou, Yokadouma, des chantiers de Masséa et Mbol.

La Direction du Site informe le personnel du chronogramme prévisionnel des paies de l'année 2022 ci-dessous :

MOIS	DEPOT/VALIDATION DU POINTAGE	TRANSMISSION ELTS DE PAIE	PAYEMENT/ VIREMENT
JANVIER	20/01/2022	24/01/2022	29/01/2022
FEVRIER	21/02/2022	28/02/2022	05/03/2022
MARS	21/03/2022	28/03/2022	02/04/2022
AVRIL	20/04/2022	25/04/2022	30/04/2022
MAI	20/05/2022	30/05/2022	04/06/2022
JUIN	20/06/2022	27/06/2022	02/07/2022
JUILLET	20/07/2022	25/07/2022	30/07/2022
AOÛT	20/08/2022	29/08/2022	03/09/2022
SEPTEMBRE	20/09/2022	26/09/2022	01/10/2022
OCTOBRE	20/10/2022	24/10/2022	29/10/2022
NOVEMBRE	21/11/2022	28/11/2022	03/12/2022
DÉCEMBRE	20/12/2022	26/12/2022	31/12/2022

Il est à noter que ce planning est susceptible de modifications en fonction des imprévus qui pourraient survenir.

Tous les Chefs/Responsables de services/d'équipes sont tenus de respecter strictement les dates de dépôts de cartes ou validation de pointage ainsi que la transmission des primes de production au plus tard le 02 du mois suivant afin de permettre au service du personnel de Mindourou de traiter et d'acheminer les éléments de paie au service paie de Douala dans les délais requis.

Fait à Mindourou, le 17 Novembre 2021

Le Directeur de Site

Angelo PIAZZALUNGA

Ampliations :

- Délégués du Personnel
- Service Paie
- Affichage
- Chrono

EXPLOITATION FORESTIERE – SCIERIE-EXPORTATION GRUMES ET SCIAGES/ALPICAM-GRUMCAM

NOTE DE SERVICE N°018/DS/MM/RP/SM/GR/22
Portant sur le calendrier des Paies de l'année 2023

Destinataire : Le Personnel d'ALPICAM-GRUMCAM de Mindourou, Yokadouma, des chantiers de Masséa et Mbol.

La Direction du Site informe le personnel du chronogramme prévisionnel des paies de l'année 2023 ci-dessous :

MOIS	DEPOT/VALIDATION DU POINTAGE	TRANSMISSION ELTS DE PAIE	PAYEMENT/ VIREMENT
JANVIER	20/01/2023	24/01/2023	28/01/2023
FEVRIER	20/02/2023	27/02/2023	04/03/2023
MARS	20/03/2023	27/03/2023	01/04/2023
AVRIL	20/04/2023	25/04/2023	29/04/2023
MAI	19/05/2023	30/05/2023	03/06/2023
JUIN	20/06/2023	27/06/2023	01/07/2023
JUILLET	20/07/2023	25/07/2023	29/07/2023
AOÛT	19/08/2023	28/08/2023	02/09/2023
SEPTEMBRE	20/09/2023	26/09/2023	30/09/2023
OCTOBRE	20/10/2023	24/10/2023	28/10/2023
NOVEMBRE	20/11/2023	28/11/2023	02/12/2023
DÉCEMBRE	20/12/2023	26/12/2023	30/12/2023

Il est à noter que ce planning est susceptible de modifications en fonction des imprévus qui pourraient survenir.

Tous les Chefs/Responsables de services/d'équipes sont tenus de respecter strictement les dates de dépôts de cartes ou validation de pointage ainsi que la transmission des primes de production au plus tard le 02 du mois suivant afin de permettre au service du personnel de Mindourou de traiter et d'acheminer les éléments de paie au service paie de Douala dans les délais requis.

Fait à Mindourou, le 15 Novembre 2022

Le Directeur de Site

Mirco MOSCATELLI

Ampliations :

- Délégués du Personnel
- Service Paie
- Affichage
- Chrono

EXPLOITATION FORESTIERE – SCIERIE-EXPORTATION GRUMES ET SCIAGES/ALPICAM-GRUMCAM

Figure 18 : Calendrier de paiement des salaires à GRUMCAM depuis 2022

7.4. La Formation du personnel

Une politique de formation et une procédure de formation ont été mis en place au sein de l'entreprise. Un plan annuel de formation est élaboré par le responsable des ressources humaines en collaboration avec les responsables de service qui identifient leurs besoins en formations et le personnel à former. Les formations identifiées sont soumises à l'appréciation de la Direction qui les approuve ou non suivant les objectifs poursuivis et vérifiés (aspects liés au métiers/techniques, le savoir-faire, le savoir être, le savoir-faire faire, l'amélioration des pratiques, les nouvelles techniques de travail).

Les formations validées sont intégrées dans le plan annuel de formation dont le suivi de la mise en œuvre est assuré par le responsable des ressources humaines.

Tableau 29 : Suivi des formations depuis l'année 2022

Formation	2022	2023
	Nombre	
Formation planifiées	33	38
Formation planifiées et réalisées	14	15
Effectif formé	53	151
Effectif total	1100	1125

En plus des formations externes, des sensibilisations internes sont effectués à l'endroit du personnel.

Tableau 30 : suivi des sensibilisation internes au cours de l'année 2023

N°	Personnel	Période de réalisation	Thèmes de communication et de sensibilisation	Responsable(s) de mise en œuvre	Effectif
1	Usine de Mindourou	Avril 2023	Constats faits lors des monitorings de la CoC ; Certification forestière FSC CoC (concept de certification forestière FSC, nouveau Standard FSC-STD-40-004 V3-1) et OLB CoC ;	RAC et SA	

			Manuel de traçabilité FSC CoC de GRUMCAM (Exigences générales, Approvisionnement, réception et stockage de la matière première, Transformation et stockage, Expédition des produits); Rappel sur les politiques de l'entreprises;		12
2	Chantiers d'exploitation GR1 et GR 2	Novembre 2023 (Retour congé équipes forêt)	Constats faits lors des monitorings de terrain (Janvier-Septembre 2023) ; Instruction de travail forêts (Triage-pistage, abattage, débardage, ouverture parc, post exploitation) ; Prise en compte et Gestion de la Faune dans les UFA de GRUMCAM ; Certification forestière FSC de GRUMCAM ; Rappel sur les politiques de l'entreprises;	RAC et SA	53
	Inventaire d'exploitation		Constats faits lors des monitorings de terrain (Janvier-Septembre 2024) ; Instruction de travail sur l'inventaire d'exploitation ; Gestion de la Faune dans les UFA de GRUMCAM ; Certification forestière FSC de GRUMCAM ; Rappel sur les politiques de l'entreprises;	RAC et SA	23
	Equipe ouverture et entretien route		Constats faits lors des monitorings de terrain (Janvier-Septembre 2024) ; Rappel Instruction de travail sur l'ouverture, entretien et construction des ouvrages d'art ; Prise en compte et Gestion de la Faune dans les UFA de GRUMCAM ; Certification forestière FSC de GRUMCAM ; Rappel sur les politiques de l'entreprises;	RAC et SA	12
3	Equipes aménagement Mindourou (monitoring, faune et reboisement)	Novembre 2023 (Retour congé équipes forêt)	Constats faits lors des monitorings de terrain (Janvier-Septembre 2024) ; Instruction de travail forêts (Triage-pistage, abattage, débardage, ouverture parc, post exploitation) ; Prise en compte et Gestion de la Faune dans les UFA de GRUMCAM et plan de protection de la faune GRUMCAM ; Projet UFA-REFOREST et activités de recherche ; Certification forestière FSC de GRUMCAM ; Rappel sur les politiques de l'entreprises;	RAC et SA	31
4	Nouvelle recrues et stagiaires	Au moment de l'embauche	Prise en compte et Gestion de la Faune dans les UFA de GRUMCAM et plan de protection de la faune GRUMCAM ; Projet UFA-REFOREST et activités de recherche ; Certification forestière FSC de GRUMCAM ; Rappel sur les politiques de l'entreprises	RAC et SA	68

RAC : Responsable Aménagement et Certification ; SA : Superviseur Aménagement

7.5. Gestion de l'économat

L'économat a été mis en place afin d'approvisionner le personnel GRUCAM et ses partenaires en produits de première nécessité (protéines, vivres et autres denrées alimentaires). Les protéines consommées sont : le poisson (maquereau, bar, Mulet etc.....), la viande blanche (poulet.) et la viande de bœuf (poitrine, bourguignon, jarret...).

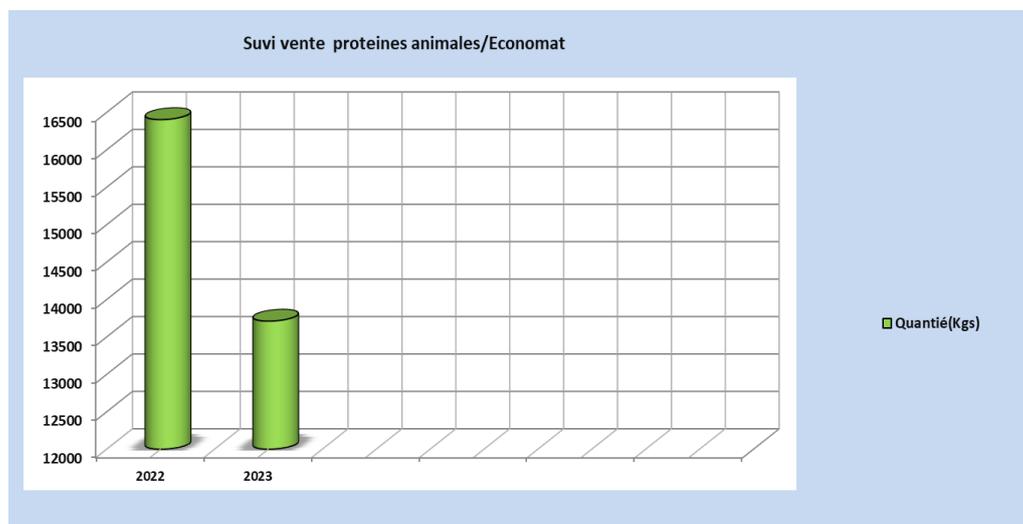


Figure 19 : Suivi de la vente des protéines animales depuis 2022

8. SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION

La détermination des HVC présente dans les concessions forestières se fonde sur les documents suivants :

- ❖ Evaluation de l'état des populations des principales essences exploitées par la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM)(Nature+/GRUMCAM 2020) ;
- ❖ Evaluation de la présence de hautes valeurs de conservation (HVC) dans les concessions de la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM)/Partie 1 - Identification, menaces potentielles et mesures de gestion des HVC-Version 4 (Nature+/GRUMCAM 2021) ;
- ❖ Evaluation de la présence de hautes valeurs de conservation (HVC) dans les concessions de la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM)/ Partie 3 - Indicateurs de surveillance de la gestion et de l'état des HVC identifiées-Version 3(Nature+/GRUMCAM 2021) ;

Ainsi donc, cette partie abordera les indicateurs de suivi des HVC.

Tableau 31 : Suivi évaluation des indicateurs de gestions des HVC depuis 2022

N°	Types de HVC	Indicateurs (ind)	Description de l'indicateur	Commentaires	Fréquence de calcul de l'indicateur	Seuil tolérable	Résultats évaluation 2022	Résultats évaluation 2023	Recommandations
1	HVC 1 : Diversité spécifique HVC 1.2 : Espèces menacées ; HVC 1.4 : Concentration saisonnières ;	1.1	Taux de remplacement des essences à reboiser=Nombre de plants à reboiser*100/Nombre d'arbres exploitées ;	Espèces concernées : Assamela, Ayous, Bété, Fraké, Kossipo, Okan Sapelli, Tali ;	Annuelle	60%	40,4%	360%	En 2024, maintenir des efforts de reboisement ;
		1.2	Taux de semencier d'espèces HVC 1 épargné par l'exploitation=Nombre de semenciers préservés par essence HVC 1 par l'exploitation*100/Nombre de semenciers inventoriés par essence ;	Toutes les essences HVC1 : Acajou,Alep, Aningré A, Assamela, Ayous, Bété, Dabema, Emien, Fraké, Kossipo, Niové, Okan, Padouck, Sapelli, Sipo, Tali ;	Annuelle	10%	UFA 10 023(AAC5-1) =78,7% UFA 10026(AAC1-2) =61,3% UFA10 051(AAC 1-2) =72,8% UFA 10053(AAC 1-2 et AAC 1-3)=78,1%	UFA 10 023 =76,3% UFA 10026(AAC1-2) =81,9% UFA10 051=72,4% UFA 10053(AAC 1-2 et AAC 1-3) =70,2%	L'entreprise devrait continuer dans sa lancée de préservation des semenciers des essences HVC 1 ;
		1.3	Taux annuel de prélèvement des espèces HVC 1= Nombre d'arbres abattus par essence HVC 1*100/ Nombre d'arbres spécifiques inventoriés ;	Essences dans l'UFA 10 023 : Ayous, Tali ; Essences dans l'UFA 10 026 : Acajou, Alep, Aningré A, Ayous, Bété, Dabema, Kossipo, Niové, Padouck, Tali ; Essences dans l'UFA 10 051 : Alep, Aningré A, Ayous, Bété, Emien, Kossipo, Okan, Tali ; Essences dans l'UFA 10 053 : Acajou, Alep, Aningré A, Ayous, Kossipo, Niové, Okan, Padouck, Tali ;	Annuelle	UFA 10 023: Ayous=80% Tali=80% UFA 10 026: Acajou=65% Alep=50% Aningré A=50% Ayous=70% Bété=70% Dabema=80% Kossipo=70% Niové=60% Padouck=60% Tali = 80% UFA 10 051: Alep=50% Aningré A=60% Ayous=85% Bété=65% Emien=80% Kossipo=55% Okan=75% Tali = 95% UFA 10 053: Acajou=60% Alep=60% Aningré A=75% Ayous=80% Kossipo=55% Niové=85% Okan=65% Padouck=60% Tali = 85%	UFA 10 023: Ayous=6% Tali=21,3% UFA 10 026: Acajou=55,6% Alep=0% Aningré A=0% Ayous=49,3% Bété=0% Dabema=0% Kossipo=30,3% Niové=0% Padouck=10,5% Tali = 38,7% UFA 10 051: Alep=0% Aningré A=0% Ayous=80% Bété=0% Emien=0% Kossipo=0% Okan=33,3% Tali = 27,2% UFA 10 053: Acajou=32% Alep=1% Aningré A=0% Ayous=45% Kossipo=0% Niové=% Okan=13,9% Padouck=0,2% Tali = 21,9%	UFA 10 023: Ayous=10,8% Tali=29,4% UFA 10 026: Acajou=33,3% Alep=0,1% Aningré A=0% Ayous=48,8% Bété=0% Dabema=0% Kossipo=9,1% Niové=3,1% Padouck=6,3% Tali = 41,5% UFA 10 051: Alep=4,8% Aningré A=0% Ayous=79% Bété=0% Emien=0% Kossipo=0% Okan=0% Tali = 36,2% UFA 10 053: Acajou=58,3% Alep=1% Aningré A=0% Ayous=60,8% Kossipo=0% Niové=0% Okan=7,5% Padouck=0,4% Tali = 29,5%	RAS
		1.4	Evolution de l'abondance relative ou absolue de la grande faune mammalienne= (IKA avant exploitation)-IKA après exploitation) *100/IKA avant exploitation ;	10 animaux bio indicateurs sont concernés. Inventaire à prévoir à l'échelle des UFE ;	Quinquennale	30% (maximum)	NP	NP	Attendre 2025 pour les prochains inventaires fauniques dans les UFE1 (UFA 10 051,10 053 et 10 02) et UFE5 (UFA 10 023)
		1.5	Taux d'habitat d'intérêt faunique protégés de l'exploitation=Nombre d'habitats protégés*100/Nombre	10 animaux bio indicateurs sont concernés. (voir études HVC)	Annuelle	100%	100%	100%	Continuer les patrouilles de suivi des séries de protection dans les UFA 10 051-10 053-10 026. Et commencer les patrouilles dans l'UFA 10 023 en 2024

		d'habitats préalablement identifiés ;						
1.6	Quantité moyenne de gibier constaté aux barrières=Quantité d'espèces animales prélevées par les populations riveraines/Nombre de barrières ;	Concerne tout gibier, protégé ou non	Annuelle	Tendance interannuelle	1663 Espèces/barrière	785 Espèces/barrière	Au cours de l'année 2024 : -Accentuer le rythme des sensibilisations sur la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune non seulement pour les employés mais également pour les communautés riveraines ; -Accentuer les contrôles inopinés aux abords des barrières et le long des routes forestières ; -Continuer l'appui des missions LAB des administrations forestières ;	
1.7	Nombre de spécimens d'espèces protégées de classe A relevés aux barrières= Nombre de spécimens prélevés par les populations riveraines/Nombre de barrières ;	Concerne que les espèces de classe A présentes dans les UFAs (voir études HVC) ;	Annuelle	Tendance interannuelle	1,5 espèces/barrière	1,2 espèces/barrière	-Maintenir l'effort de contrôle au niveau des barrières ; - Poursuivre avec l'appui des missions LAB des administrations forestières ;	
1.8	Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions=Nombre d'infractions relatif au transport de gibier ou d'outils de chasse*100/Nombre de contrôles ;	Ne concerne que les contrôles des véhicules (motos, automobiles, etc...)	Annuelle	0,10%	0%	0%	-Accentuer les contrôles inopinés aux abords des barrières et le long des routes forestières en 2024 ;	
1.9	Nombre d'actions de sensibilisation sur la problématique faune	Les actions de sensibilisation comprennent les communications écrites (courriers, affiches, panneaux,) ou orales (réunions, émission radio) ;	Annuelle	8	50	18	-Poursuivre avec les sensibilisations sur la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune non seulement pour les employés mais également pour les communautés riveraines (Réunions, affiches, dépliants) ;	
1.10	Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune=Nombre d'employés différents ayant assisté aux réunions de sensibilisation*100/Nombre total d'employés ;	Ne concerne que les réunions ou séances de sensibilisation au cours desquelles l'identifié des participant peut être relevée ;	Annuelle	80%	88,5%	82,3%	-Maintenir le rythme des sensibilisations planifiées sur la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune pour les employés en 2024 ;	
1.11	Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales (LAB ou contrôles inopinés) = Nombres de contrôles pédestres * 100/Nombres de contrôles initialement planifiées ;		Annuelle	100%	100%	100%	Poursuivre avec les patrouilles mobiles planifiées ;	
1.12	Sanction d'employé pour infraction relevée aux barrières fixes de surveillance= Nombre de sanctions relatives aux lois sur les animaux et commises par un employé*100/ Nombres d'infraction recensées pour le personnel de GRUMCAM ;	Ne concerne que les employés de la société ;	Annuelle	100%	NP	NP	Maintenir des sanctions systématiques des infractions constatées chez des employés de la société ;	
1.13	Taux de pièges par km parcouru dans les habitats fauniques sensibles par l'équipe de surveillance pédestre= Nombres de pièges observés et détruits /Distance totale parcourue ;		Annuelle	1,2pièges/km (maximum)	0,72	0,61	Continuer les patrouilles de suivi des séries de protection dans les UFA 10 051-10 053-10 026. Et commencer les patrouilles dans l'UFA 10 023 en 2024	
1.14	Ratio de la quantité de chair animale achetée par employé à l'économat= Masse totale de chair animale vendue/Nombre d'employés ;	Ne concerne que les employés de la société et les membres de leurs familles ;	Annuelle	Tendance interannuelle	34,62 kgs/employé	26,88 kgs/employé	-Continuer avec les sensibilisations dans les bases vies des employés et/ou des affiches sur la faune à installer ;	

3	HVC 4 : Services éco systémiques	4.1	Effort de l'équipe de suivi évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation= Surface d'inventaire contrôlée*100/surface de l'AAC ;		Annuelle	10%	16,6%	21,1%	-Maintenir le niveau de contrôle des inventaires d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil d'au moins de 10% pour l'année 2024 ;
		4.2	Effort de contrôle de l'exploitation par l'équipe de suivi évaluation= Nombre d'opération d'exploitation contrôlées*100/Nombre total d'opérations réalisées par le chantier ;	Les opérations d'exploitation comprennent les activités de création des routes, de triage-pistage, d'abattage, de débardage, de création des parcs à bois, et d'ouvrage d'art ;	Annuelle	100%	100%	100%	Maintenir les efforts de contrôle des activités d'exploitation forestière
		4.3	Effort de contrôle des opérations post exploitation= Nombre d'opérations post exploitation contrôlées *100/Nombre total d'opérations réalisées par le chantier ;	Les opérations post exploitation comprennent la réhabilitation des parcs à bois et autres espaces dégagés, la fermeture des bretelles, le démantèlement des ponts et réalisations des dispositifs anti érosif ;	Annuelle	50%	100%	100%	Maintenir les efforts de contrôle des activités post d'exploitation forestière
		4.4	Score de respect des procédures EFIR= Somme des scores attribués à chaque activité d'exploitation et post exploitation/Nombre total d'activités d'exploitation et post exploitation contrôlée ;		Annuelle	80%	95,7%	94,2%	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2024 ;
		4.5	Nombre d'infractions à l'interdiction d'exploiter sur des fortes pentes (sup à 45%) ;	Les pentes sup 45% ne doivent pas être affectées par l'exploitation ;	Annuelle	0	0	0	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2024 ;
		4.6	Nombre d'infractions à la protection des bordures des points d'eau permanents	Ne concerne que la bande de 30m autour des plans et cours d'eau permanent ;	Annuelle	0	0	0	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2024 ;
		4.7	Proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé/recyclé annuellement aux techniques EFIR= Nombre d'employés des différents chantiers recyclés durant l'année * 100/Nombre total d'employés des chantiers ;	Proportion du personnel ayant pris part à au moins une de ces séances de formations/sensibilisation ;	Annuelle	20%	96,5%	83,1%	-Poursuivre avec les formations/informations/sensibilisation du personnel des chantiers d'exploitation ainsi que celui du suivi évaluation sur les pratiques EFIR afin de garantir une excellente qualité de travail ;
4	HVC 5 : Besoins communautaires	5.1	Taux de préservation des espèces ligneuses multi ressources= Nombre d'arbres préservés*100/ Nombre arbres inventoriés ;	L'exploitation doit délaisser des semenciers de Moabi et de mangue sauvage car ce sont ces fruits et graines recherchent les populations. Le taux de préservation attendu des ligneux multi ressources est d'au moins 20% pour l'ensemble des espèces concernées et d'au moins 15% pour chaque espèce ;	Annuelle	20%	53,9%	51,1%	-Poursuivre avec les formations/informations/sensibilisation du personnel des chantiers d'exploitation ainsi que celui du suivi évaluation sur les pratiques EFIR ;
		5.2	Taux de protection des espaces ressources = Nombre des espaces ressources à l'intérieur de l'AAC préservés de l'exploitation x 100 / Nombre des espaces ressources recensés avant l'exploitation de l'AAC	Ne concerne que les villages bordant les AAC et les espaces ressources identifiés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines

5	HVC 6 : Valeurs culturelles	6.1	Taux de réalisation des concertations villageoises (Avant l'exploitation d'une AAC) = Nombre de villages consultés*100/Nombre total de villages autour des AAC ;	Les villages consultés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines
		6.2	Taux de protection des sites sacrés= Nombre de sites préservés après exploitation*100/Nombre total de sites recensés avant exploitation ;	Les villages consultés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines

NP (Non applicable) : Indicateur non applicable car aucune information/donnée de suivi n'a été identifiée

9. PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

Au cours de l'année 2023, L'entreprise était engagée dans deux projets de partenariats :

- ❖ **Projet UFA REFOREST** : C'est un projet de reboisement dans les UFA au Cameroun qui est conduit par ATIBT, financé par l'Union Européenne avec partenaire technique +. Sa mise en œuvre a commencé sur le terrain en 2022 et se poursuit.
- ❖ **Convention de collaboration pour la sylviculture et l'écologie des essences exploitées** : Cette convention de collaboration fixe les modalités liées à un appui technique de NATURE+ pour la mise en œuvre du programme « Sylviculture et écologie des essences exploitées » au sein des concessions de GRUMCAM. Les principaux objectifs de ce programme sont (1) la mise en œuvre de stratégies sylvicoles pragmatiques sur le long terme afin de dynamiser la régénération des essences problématiques, (2) l'étude écologique des essences exploitées sur des thématiques servant à leur aménagement durable, et (3) le renforcement des capacités du personnel de GRUMCAM en charge de l'aménagement des essences exploitées. Elle a pris effet depuis l'année 2017 et est en cours de mise en œuvre sur le terrain.